

Conseil économique, social et environnemental
de Bourgogne-Franche-Comté

Quels modèles pour les **lycées** de **demain ?**

Avril 2026



Sommaire

Introduction	p.2
Contexte	p.4
Contexte national	p.4
<ul style="list-style-type: none">• Une compétence très partagée• Un lycée porteur d'histoire dans son territoire• Des enjeux communs à de nombreuses régions françaises	
Contexte régional	p.13
<ul style="list-style-type: none">• Le maillage territorial des lycées en Bourgogne-Franche-Comté• L'organisation interne des services de la Région• Les dépenses de la Région en faveur des lycées• La démographie en Bourgogne-Franche-Comté• Les mobilités scolaires en Bourgogne-Franche-Comté• Fermetures, fusions, réorganisations : un bilan contrasté	
Constats et préconisations	p.26
Orientation : gouvernance	p. 26
<ul style="list-style-type: none">• Structurer une gouvernance territoriale de proximité• Renforcer la présence et le rôle des conseillères et conseillers Régionaux dans les instances	
Orientation : organisation et moyens	p.30
<ul style="list-style-type: none">• Cibler et sécuriser les mutualisations• Expérimenter d'autres modèles de fonctionnement pour les établissements	
Orientation : offre de formation	p.33
<ul style="list-style-type: none">• Mieux valoriser les établissements et les parcours• Faire de la carte des formations et de la diversification des parcours un outil de sécurisation des établissements• Mettre en œuvre un plan de sauvegarde des lycées professionnels à faibles effectifs dans les territoires ruraux• Renforcer et développer le fonctionnement en partenariat entre les établissements• Explorer des formes hybrides d'enseignement, en réseau ou à distance	
Orientation : ancrage territorial	p.39
<ul style="list-style-type: none">• Adapter les politiques de transport aux réalités des lycées• Améliorer la qualité de vie au sein des établissements• Ouvrir les lycées sur leur bassin de vie	
Conclusion	p.43
Annexes	p.44
Déclarations	p.55

Introduction

Au cœur des politiques publiques régionales, les lycées occupent une place particulière, à la croisée d'enjeux éducatifs, sociaux, économiques et territoriaux. Ils remplissent un double rôle fondamental. Ils contribuent à l'éducation des jeunes au sens large, en participant à la formation de citoyennes et citoyens éclairés, capables de comprendre et d'agir face aux grands défis contemporains, au premier rang desquels les transitions écologique et climatique. Par ailleurs, ils préparent les élèves à leur avenir, en leur offrant des perspectives de poursuite d'études, d'insertion professionnelle et d'adaptation à un monde du travail en constante évolution. Mener à bien ces deux missions constitue un enjeu majeur pour l'action publique, dans lequel le Conseil régional joue un rôle déterminant.

Au-delà de leur fonction première d'accès à la formation, les établissements publics locaux d'enseignement sont des acteurs structurants des bassins de vie. Ils participent pleinement au parcours des jeunes, mais sont également des employeurs significatifs et des partenaires essentiels des collectivités locales et des organisations socio-économiques. Leur présence contribue à l'attractivité et au dynamisme des territoires, tout en incarnant concrètement le service public et la présence des institutions.

Les lycées publics représentent un enjeu financier majeur pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, constituant le deuxième poste budgétaire régional. Les choix d'investissement et de fonctionnement opérés entraînent des répercussions directes sur les conditions d'accueil et de travail des élèves et du personnel, ainsi que sur l'équilibre des territoires.

Dans ce contexte, la question des modèles pour les lycées de demain se pose avec une acuité particulière en Bourgogne-Franche-Comté. La région est confrontée à des évolutions démographiques marquées par une baisse généralisée du nombre de jeunes, à un maillage dense d'établissements, souvent de petite taille, et à des contraintes financières croissantes. Ces défis, partagés à l'échelle nationale comme en témoigne l'étude de Régions de France publiée en juin 2025 sur l'impact du ralentissement démographique, prennent ici une dimension spécifique qui interroge la capacité à maintenir une offre éducative équilibrée, accessible et de qualité sur l'ensemble du territoire régional.

Face à ces constats, le Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté (CESER BFC) a souhaité se saisir de cette problématique stratégique pour l'avenir des territoires. L'objectif est de formuler des préconisations, à destination du Conseil régional et des autorités académiques principalement, en s'appuyant sur les interrogations suivantes :

- Quels sont les besoins et les attentes des jeunes en matière d'enseignement secondaire ?
- Comment adapter l'offre éducative publique aux réalités territoriales et aux évolutions socio-économiques ?
- Quels modèles d'organisation des lycées permettent de concilier qualité de l'enseignement, équité territoriale et soutenabilité financière ?
- Quelles marges de manœuvre et quels leviers peuvent être mobilisés pour répondre à ces enjeux ?

Dans cette optique, le CESER a fait le choix d'aborder sa réflexion sous l'angle de l'organisation territoriale des lycées publics et des conditions nécessaires à leur adaptation. Il s'agit ainsi d'identifier les voies permettant de garantir, dans la durée, leur capacité à remplir pleinement leurs missions, au service des jeunes et des territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce rapport se place dans la continuité des précédents travaux menés par le CESER de Bourgogne-Franche-Comté, en particulier les rapports "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations" et "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?" ainsi que l'avis sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) adopté en décembre 2023¹.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) lors de la séance plénière du 27 avril 2026.

Avertissement

Le CESER a décidé de centrer l'essentiel de ce rapport sur les lycées publics, au cœur des compétences de la Région en matière d'éducation. Pour rappel, le terme ici employé de "lycées publics" regroupe les :

- lycées généraux et technologiques publics,
- lycées polyvalents publics,
- lycées professionnels publics,
- établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA),
- lycées agricoles publics.

Ce choix ne remet pas en question la part que les établissements privés jouent dans l'offre éducative globale. Pour autant, en ce qui les concerne, l'intervention de la Région Bourgogne-Franche-Comté est limitée au financement du fonctionnement, via le forfait d'externat, et à quelques dépenses d'investissement en faveur des Maisons Familiales Rurales. De plus, ces établissements ne sont pas soumis aux obligations liées à la carte scolaire.

En Bourgogne-Franche-Comté, les établissements d'enseignement privés regroupent environ 19 % des effectifs lycéens. Cette proportion est restée globalement stable au cours des 10 dernières années.

¹ Ces rapports et avis sont consultables sur le site du CESER BFC

Contexte

Contexte national

Une compétence très partagée

Pour les lycées publics, l'organisation territoriale des établissements est étroitement liée à l'organisation pédagogique. Deux autorités principales en sont responsables, l'État et la Région, entourées de partenaires. Les lycéens restent au centre de cette organisation. Le schéma ci-dessous en reprend les grandes lignes. Le rôle et les missions de chacun·e sont ensuite détaillés plus longuement.

► L'ÉTAT

L'État français est soumis à un devoir d'éducation au sens large, comme rappelé dans le Préambule de la Constitution de 1946, repris dans celui de la Constitution de 1958 : "la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de

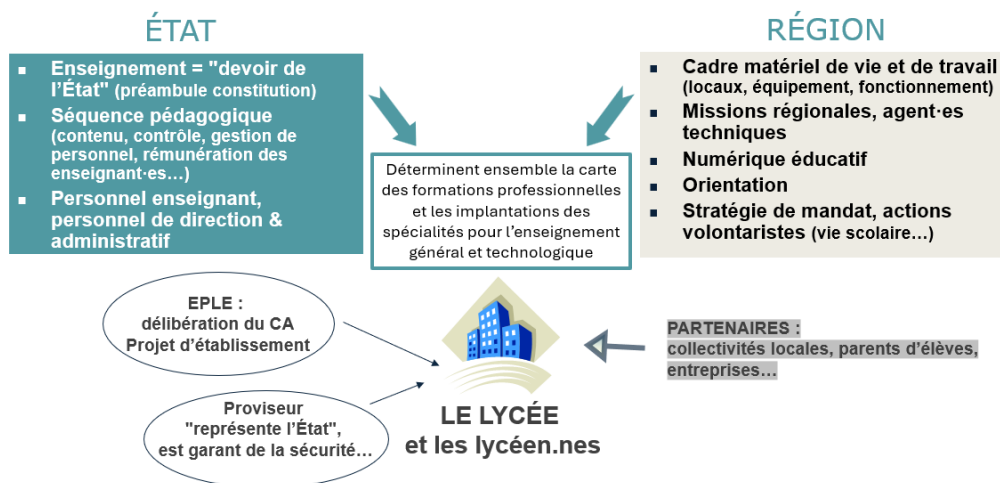
l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État."

À ce titre, l'État concentre notamment son intervention autour :

- des missions pédagogiques (programmes, fonctionnement pédagogique et délivrance des diplômes),
- de la gestion du personnel enseignant et administratif,
- de la définition de la carte des formations générales et technologiques, et de celle des formations professionnelles en concertation avec la Région.

À l'échelle nationale, un peu plus de 17 % des élèves sont scolarisés dans l'enseignement privé, principalement dans des établissements privés sous contrat avec l'État². Cette proportion varie sensiblement d'une région à l'autre.

SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION



► LA RÉGION

Des compétences relatives aux lycées publics ont été confiées aux Régions depuis le 1^{er} janvier 1986, date d'entrée en vigueur effective des transferts issus des lois de décentralisation de 1983. Compte-tenu des évolutions intervenues postérieurement à ce premier transfert de

compétences, le champ d'intervention de la Région s'est considérablement élargi. Elle est responsable et finance désormais de nombreux domaines, rappelés ci-dessous. Ils sont classés en fonction de leur poids financier, par ordre décroissant, dans le budget primitif 2026 de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

² Cour des comptes, L'Enseignement privé sous contrat, rapport public thématique, juin 2023

Les compétences régionales

Agent-es techniques	répartition des postes et des spécialités, recrutement, gestion des carrières et des paies, établissement du plan de formation.
Fonctionnement	calcul et versement de la dotation initiale de fonctionnement des lycées et, le cas échéant, versement des dotations spécifiques et des subventions complémentaires ; contrôle des actes financiers des établissements ; versement d'un forfait d'externat aux établissements privés sous contrat avec l'Éducation nationale.
Restauration scolaire	fixation des modalités d'exploitation, des tarifs, des exigences de sécurité sanitaire et de qualité, suivi du fonctionnement des unités de restauration.
Hébergement des élèves	suivi des capacités d'accueil des internats et fixation des tarifs.
Équipements	dotation en équipements, qu'ils soient pédagogiques, informatiques, de restauration, de travail, en mobiliers et en véhicules.
Travaux	élaboration de la programmation et suivi de la réalisation des travaux en tant que maître d'ouvrage, dont certains font l'objet d'une obligation réglementaire : mise aux normes d'accessibilité, rénovation énergétique, travaux de sécurisation...
Gestion du domaine public	acquisition, cession et encadrement des occupations du domaine public.
Maintenance informatique	définition du système d'information et prise en charge de la maintenance.
Information des élèves et de leurs familles	organisation des actions d'information sur les métiers et les formations ; élaboration et diffusion de la documentation de portée régionale.
Carte des formations	élaboration de la carte des formations professionnelles avec les autorités académiques, dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles, au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP).

La Région définit la localisation des établissements, leur capacité d'accueil et le mode d'hébergement des élèves. Elle est associée à la définition des districts de recrutement des lycées, sur la base de critères d'équilibre démographique, économique et de mixité sociale. En cas de désaccord, la délimitation des districts est arrêtée par l'autorité académique³.

De plus, depuis le 1er septembre 2017, la Région est devenue autorité organisatrice des transports routiers non urbains (AOM), qui englobent les transports scolaires. Ainsi, elle assure le transport des élèves du 1^{er} et du 2nd degré, sauf pour les EPCI ayant pris la compétence d'AOM à l'échelle de leur territoire.

Enfin, la Région participe au financement des établissements privés sous contrat, via un "forfait d'externat". Celui-ci est calculé sur la base des dépenses dédiées aux établissements publics, dont une partie est elle-même liée au coût moyen par élève du secteur public. Des dotations complémentaires non obligatoires peuvent également être versées.

► LA ET LE CHEF-FE D'ÉTABLISSEMENT

Au sein des lycées de l'Éducation Nationale, la ou le chef-fe d'établissement, ou proviseur-e, est assisté d'une équipe de direction. Selon les termes du Code de l'Éducation, elle ou il réunit en sa personne une double qualité, celle d'organe exécutif de l'établissement public local d'enseignement et celle de représentant de l'État.

Dans les lycées agricoles, qui dépendent du ministère de l'Agriculture, ces deux rôles sont répartis entre la ou le président-e du Conseil d'administration (membre extérieur à l'établissement élu par les administrateurs et administratrices) et le directeur ou la directrice de l'établissement.

L'organe exécutif de l'établissement :

- Représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il passe au nom de l'établissement, tout contrat ou convention dont le conseil d'administration a préalablement autorisé la conclusion,
- Préside les instances de l'établissement, en particulier le conseil d'administration, dont il anime les travaux et exécute les délibérations,
- Prépare le budget,

³ Code de l'éducation, article L214-5, section 2

- Assure les relations du lycée avec les autorités chargées du contrôle administratif, dont le Conseil régional.

En tant que représentant·e de l'État, la ou le chef·fe d'établissement :

- Exerce son autorité sur l'ensemble du personnel affecté ou mis à disposition de l'établissement,
- Assure le fonctionnement régulier de celui-ci, et participe activement à l'élaboration du projet d'établissement,
- Prend toutes les dispositions pour assurer la sécurité des élèves, du personnel et des biens, l'hygiène et la salubrité.

L'équipe qui entoure la ou le chef·fe d'établissement peut regrouper un·e ou plusieurs adjoint·es. Pour les lycées de l'Éducation Nationale, l'équipe comprend un·e secrétaire général·e (ou adjoint·e gestionnaire) et un directeur ou une directrice délégué·e aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), qui est notamment en charge des relations avec les partenaires extérieurs, en particulier les milieux professionnels, en lien avec la ou le responsable du Bureau des entreprises.

Les principaux interlocuteurs et interlocutrices du Conseil régional au sein de l'établissement sont la ou le chef·fe d'établissement, la ou le secrétaire général·e et le DDFPT :

- La ou le chef·fe d'établissement est chargé·e du pilotage global du lycée. Elle ou il joue un rôle pivot, entre l'établissement et la Région en ce qui concerne les bâtiments, les moyens matériels et les dispositifs régionaux. Elle ou il rend compte des besoins et des difficultés éventuelles.
- La ou le secrétaire général·e suit plus particulièrement les questions matérielles et budgétaires, la gestion des agent·es techniques et les travaux. Elle ou il participe à la définition des besoins du lycée

(investissements, dotations, priorités de travaux) et les porte auprès des services régionaux.

- La ou le DDFPT joue un rôle centré sur la pédagogie et l'organisation des formations professionnelles et technologiques. Elle ou il veille à l'adéquation entre les équipements financés par la Région et les référentiels de diplômes, les évolutions technologiques des métiers et les besoins du bassin d'emploi.

► LES LYCÉEN·NES

Les lycéen·nes participent pleinement à la vie de leur établissement. Ils disposent de nombreux moyens d'expression, dont le droit de désigner des délégué·es de classe.

Au sein de l'établissement, des instances les représentent et peuvent soutenir leurs projets :

- L'Assemblée générale des délégué·es présidée par la ou le proviseur·e est constituée de l'ensemble des délégué·es de classe,
- Le conseil des délégué·es pour la vie lycéenne présidé par la ou le proviseur·e et composée de lycéen·nes élus et de représentant·es du personnel. Ce conseil a pour mission de formuler avis et propositions afin d'améliorer la vie lycéenne (activités culturelles et sportives, soutien scolaire, restauration...),
- Le conseil d'administration, qui compte 5 représentant·es des élèves, mais aussi des représentant·es des parents d'élèves, des conseillères et conseillers régionaux...
- Des représentant·es des élèves siègent également dans les autres conseils et commissions : conseil de discipline, commission permanente, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, commission d'hygiène et de sécurité (CHS). [Un schéma détaillé est présenté en annexe 3 de ce rapport.]

EXEMPLES d'avis et de propositions émanant des élèves

Les avis et propositions, exprimées notamment dans les instances décrites ci-dessus, peuvent être de tous ordres :

- Aménagements des lieux de vie (foyer, coin travail, espaces associatifs, numérique).
- Climat scolaire.
- Adaptation du mobilier et des repas, en particulier en présence de sections sportives.
- Organisation du réfectoire, notamment les horaires et les flux.
- Qualité de la restauration.
- Règles de fonctionnement de l'internat.
- Adaptation des horaires de cours en raison de contraintes externes (transports, temps de trajets...).
- Projets éducatifs, culturels, sportifs...

À l'échelle de chaque académie, le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) compte au moins 20 élèves parmi ses 40 membres. Il est présidé par le recteur ou la rectrice et des conseillères et conseillers régionaux en font également partie. Il a pour mission d'émettre des avis et des propositions afin d'améliorer la vie des lycéen·nes.

► LES PARENTS D'ÉLÈVES

Le Code de l'Éducation reconnaît les parents d'élèves comme membres à part entière de la communauté éducative⁴. Ils ont notamment

droit à une information régulière sur tous les aspects de la scolarité de leur enfant. Leur participation aux instances de l'établissement est prévue par l'intermédiaire de représentant·es, élus ou désignés chaque année après la rentrée scolaire.

Le rôle principal de ces représentant·es consiste à faciliter les relations entre les parents d'élèves et le personnel de l'établissement. Ils représentent les familles au sein des diverses instances décisionnelles, et les informent des décisions prises lors des réunions et plus généralement sur la vie de l'établissement.

Le conseil d'administration du lycée (CA)

Le conseil d'administration est chargé de la gestion et du pilotage stratégique de l'établissement. Il se réunit au minimum trois fois par an, convoqué par la ou le chef·fe d'établissement.

Il regroupe :

- Des membres élus issus de toutes les catégories de personnel de l'établissement.
- Des élu·es, soit deux représentant·es du Conseil régional et deux représentant·es de la commune siège de l'établissement et de l'EPCI, le cas échéant.
- Des représentant·es élus des parents d'élèves et des élèves.
- Des personnalités qualifiées, notamment des représentant·es du monde économique pour les lycées professionnels.⁷

Les représentant·es de la Région, autorité de rattachement de l'établissement, garantissent l'alignement des décisions de l'établissement avec les orientations stratégiques de la Région, notamment en matière d'aménagement de la carte des formations, de priorités d'investissement et de développement des filières professionnelles ou technologiques. Ils veillent à l'emploi conforme des fonds régionaux alloués à l'établissement. Par leur vote, ils interviennent directement dans les décisions, lors des délibérations relatives aux travaux d'aménagement, aux budgets associés ou aux ouvertures de sections. Ils peuvent, si besoin, solliciter la convocation d'une séance extraordinaire du CA.

► LES AUTRES PARTENAIRES

À l'échelle locale, d'autres partenaires sont associés, mais leur rôle est moins formalisé et défini. Les liens se construisent en fonction de différents facteurs : type de territoire, relations plus ou moins étroites que les acteurs et actrices locaux ont tissé avec l'établissement au fil du temps ; histoire du lycée ; tissu économique et industriel du bassin de vie... Pour autant, les partenaires locaux jouent un rôle essentiel dans la vie d'un lycée public, en enrichissant son ouverture sociale, culturelle et économique.

Ils peuvent intervenir à différents titres, par exemple :

- Les collectivités territoriales locales interviennent sur l'aménagement des abords de l'établissement, sur l'accès aux équipements de la commune, éventuellement sur les transports scolaires.
- Les acteurs et actrices locaux, notamment associatifs, proposent une large gamme

d'activités pédagogiques intégrées au projet d'établissement, en particulier des projets culturels et artistiques, des activités sportives, des actions scientifiques et environnementales.

- Les entreprises de proximité interviennent largement dans le champ de l'orientation (stages, visites, présentations des métiers), participent à l'adaptation de l'offre de formation aux besoins du bassin d'emploi au sein des CLEE (Comités Locaux École-Entreprise), et peuvent également contribuer aux équipements, par des dons ou du mécénat.

⁴ Code de l'éducation, article L111-4, Chapitre 1

Un lycée porteur d'histoire dans son territoire

Au-delà de ce cadre organisationnel relativement uniforme à l'échelle nationale, chaque lycée développe une identité propre, qui l'ancre fortement à son territoire.

Comme constaté dans un rapport de 2015 de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche⁵, chaque lycée est porteur d'histoire dans son territoire, dont il est un repère social et culturel. Le rapport note, parmi les facteurs de réussite des établissements, l'inscription du lycée dans la cité et son environnement.

Un lycée fait partie de l'histoire économique du bassin de vie où il est implanté, avec des spécialités et des formations professionnelles souvent en lien avec des filières historiques et des besoins locaux. Les formations s'adaptent en fonction des évolutions des métiers, et de la disparition ou de l'arrivée d'activités économiques au niveau local. Les partenariats avec les entreprises, les stages, les interventions de

professionnel·les ancrent encore davantage le lycée dans la trame économique locale. Le profil de l'établissement et ses liens avec l'écosystème local sont également confortés quand le lycée offre des formations post-bac dans le prolongement des filières proposées pour le niveau infra-bac.

De plus, le lycée reste souvent, notamment en zone rurale ou dans des villes moyennes, l'un des principaux employeurs publics et constitue indéniablement un facteur d'attractivité du territoire sur lequel il est implanté.

Par le biais de projets pédagogiques ou culturels, le lycée participe à la vie artistique, associative et citoyenne du territoire. Il joue également un rôle social, lieu de rencontre entre les jeunes venus de communes différentes, parfois même de territoires éloignés.

L'articulation de ces différents facteurs, appuyés par la direction et les équipes éducatives, renforcent l'identité de chaque établissement, et les rend difficilement transférables ou remplaçables.

⁵ Ministère de l'Éducation nationale, IGEN/ICAENR, Des facteurs de valeur ajoutée des lycées, 2015

ZOOM sur quelques lycées de Bourgogne-Franche-Comté particulièrement ancrés dans leur territoire

Le lycée polyvalent Edgar Faure de Morteau

"L'histoire de ce lycée se confond avec celle d'un territoire de moyenne montagne, tôt industrialisé, autour de l'horlogerie (...). Dès 1836 la commune crée une école pratique d'horlogerie (...). Cette histoire explique la très forte identité du lycée, construite autour de l'activité horlogère dans un territoire resté industrialisé.

Habiter le territoire, pour le lycée Edgar Faure, est donc d'abord développer une offre de formation cohérente autour des métiers de l'horlogerie : microtechnique, usinage, bijouterie, joaillerie (...) à quoi s'ajoute la filière STI2D. La réactivité de l'établissement aux demandes de l'industrie locale passe aussi par des montages rapides de formation continue (...) Habiter le territoire c'est aussi, par le biais des 250 internes, amener des habitants. Ce qui n'est pas négligeable dans une ville de 7 000 habitants. Ils animent la vie commerçante, culturelle (en particulier le cinéma). De même un partenariat avec la ville permet de loger les étudiants ou les apprentis qui viennent parfois de très loin. [Enfin, le lycée] noue aussi des relations avec des territoires plus éloignés."⁶

Lycée du bois de Mouchard

"Le Lycée polyvalent des métiers du bois (...) est fort de plus d'un siècle d'histoire et reconnu pour son excellence technologique. Il propose des formations du CAP au BTS, en apprentissage et en formation scolaire, et bénéficie du label "Lycée des métiers" ainsi que d'un internat d'excellence.

Situé sur un site équipé – ateliers, plateforme technologique, internat, amphithéâtre –, l'établissement forme des professionnels dans les domaines de la construction bois, de l'agencement, de la menuiserie, de la scierie et de la commercialisation de solutions techniques bois. Il s'adresse aussi bien aux jeunes en voie initiale qu'à ceux en apprentissage, préparant efficacement à l'insertion dans les filières du bois.

Ancré dans son territoire, le lycée travaille en étroite collaboration avec les entreprises régionales, les filières industrielles et les partenaires institutionnels, mobilisant sa plateforme Tecbois pour répondre aux défis d'innovation technologique du secteur."⁷

La proximité géographique du lycée avec l'Institut Européen de Formation permet également de nombreux échanges et des possibilités de mutualisation, par exemple, la restauration. La chaufferie bois du lycée, qui s'est révélée surdimensionnée, a été rachetée par le syndicat mixte local et permet désormais de chauffer onze bâtiments en plus du lycée, dont la salle des fêtes, la maison de santé, les écoles et le gymnase.

Lycée Hippolyte Fontaine de Dijon

Le lycée Hippolyte Fontaine est l'un des établissements d'enseignement les plus anciens de Dijon, qui a formé de nombreuses générations aux métiers de l'industrie et du commerce.

Le site a connu une succession d'usages : usine de reliure de luxe au XIX^{ème} siècle, le site est racheté par la municipalité dans les années 1900 pour implanter une école primaire supérieure et une école pratique de commerce, et répondre aux besoins économiques du bassin dijonnais. Collège technique, puis lycée polyvalent depuis 1987, il propose une offre de formation élargie dans les voies générales, technologiques et professionnelles. Des plateaux techniques et des ateliers rénovés permettent de proposer aux élèves des cursus industriels (électricité, systèmes énergétiques, chaudronnerie, métiers de l'automobile...), ainsi que des formations spécialisées en prothèse dentaire et appareillage orthopédique."⁸

⁶ TOBATY Annie, Les territoires de l'école : enquête dans l'académie de Besançon, Cairn.info, 2019

⁷ CNAM, Présentation du Lycée du bois Mouchard-Jura, 2026

⁸ Lycée Hippolyte Fontaine, 2026

Des enjeux communs à de nombreuses régions françaises

► LA DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE

La France connaît une transition démographique depuis une quinzaine d'année, caractérisée par le vieillissement de la population et la baisse constante de la natalité, qui conduit à une baisse du nombre d'élèves scolarisés.

La période précédente a connu, au contraire, une hausse de la démographie, combinée au prolongement de l'instruction obligatoire de 14 ans à 16 ans. Ainsi, entre 1958 et 1973, les effectifs des collégien·nes et des lycéen·nes ont presque triplé, ce qui a nécessité d'ouvrir de nombreux établissements.

Selon un rapport d'information du Sénat de juin 2025, "la baisse du nombre de collégiens, constatée pour la première fois à la rentrée 2024, va conduire automatiquement à une baisse du nombre de lycéens à partir de 2028. Tous les territoires urbains comme ruraux seront touchés par la baisse du nombre d'élèves, même si localement des "îlots" pourraient connaître une stabilité voire une hausse des effectifs scolaires."⁹

Devant l'ampleur du phénomène, Régions de France a publié une étude en juin 2025¹⁰. Celle-ci confirme une tendance à la baisse des effectifs du second degré, avec un chiffre cumulé de -226 000 élèves entre 2024 et 2029. Sur un total d'environ 5 626 000 élèves du second degré en 2025, il s'agit donc d'une baisse des effectifs estimée entre 3,5 et 4 %. Ce phénomène touche toutes les régions, avec des différences importantes entre les bassins de vie. Les territoires ruraux et périurbains sont ceux qui devraient être les plus impactés.

Selon ces deux rapports, des risques sont directement liés à cette déprise démographique : lycées sous-occupés et en peine pour proposer certaines spécialités ou options, projets de fermetures ou de mutualisations, perte de diversité des filières et orientation contrainte...

► LA PYRAMIDE DES ÂGES DES PROFESSIONNEL·LES

Les problématiques liées à la démographie ne touchent pas que les élèves. Dans son rapport, le Sénat anticipe un "nombre élevé de départs à la retraite dans les corps enseignants dans les années à venir. D'ici 2030, 31 % des postes

pourraient être à pourvoir en raison des départs à la retraite.

La pyramide des âges du personnel technique des lycées est également caractérisée par un vieillissement marqué, laissant entrevoir des besoins de recrutement très importants d'ici 2030-2035 dans toutes les régions, et dans tous les bassins.¹¹

► LE MAILLAGE TERRITORIAL DES ÉTABLISSEMENTS

Ces évolutions démographiques annoncées obligent les Régions à se questionner sur l'organisation territoriale des lycées et sur les réponses à apporter aux acteurs et actrices des territoires, et notamment aux habitant·es. Il s'agit de trouver un équilibre entre une offre éducative de proximité et de qualité, et la capacité à faire fonctionner des établissements dans des conditions acceptables par tous et toutes.

La baisse démographique fragilise des établissements qui connaissent déjà de faibles effectifs, notamment dans les zones rurales ou périurbaines. Or ce sont souvent des zones où l'offre éducative est peu développée, et où le maintien des établissements garantit l'égal accès à l'éducation.

Les situations et les trajectoires varient sensiblement selon les territoires. Ceux-ci connaissent souvent des dynamiques économiques ou démographiques particulières. À l'échelle régionale, une des difficultés à imaginer le maillage territorial adéquat est notamment liée à ces fortes disparités locales car chaque établissement devient, en quelque sorte, un cas particulier.

Les Régions se voient par conséquent dans l'obligation de se doter d'outils permettant de suivre le plus finement possible les effectifs et leur évolution, afin de pouvoir répondre aux besoins et attentes des territoires.

► L'OFFRE DE MOBILITÉ ET D'HÉBERGEMENT POUR LES LYCÉEN·NES

La baisse du nombre de lycéen·nes dans les années à venir amène à se poser la question du maillage territorial des établissements. Deux autres aspects sont étroitement liés à celui de l'implantation géographique des lycées : les transports et l'hébergement.

Comme mentionné dans l'étude de Régions de France, "le triptyque éducation-mobilité-

⁹ Sénat, Le maillage territorial des établissements scolaires, rapport d'information, juin 2025

¹⁰ Régions de France, Penser le lycée de demain à l'aune du ralentissement démographique, juin 2025

¹¹ Ministère de l'Éducation nationale, DEPP, Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025, octobre 2025

hébergement devient central dans l'animation du territoire régional".

Un maillage moins dense d'établissements a pour conséquence d'obliger les élèves à parcourir des distances plus longues et peut potentiellement surcharger les transports scolaires, entraînant des coûts supplémentaires pour les collectivités concernées (Régions ou autres AOM).

Par ailleurs, le temps et les conditions de transport ont un impact sur la réussite scolaire, la santé des élèves et le choix d'établissement. Cette question a été peu étudiée en France jusqu'à présent. Une étude a été publiée en janvier 2026¹², conjointement par l'association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP) et le cabinet de conseil Matawan. Les données relatives à 17 504 circuits et 717 000 élèves, soit 47 % des effectifs du territoire, ont été analysées. Cette étude permet de mettre en lumière les éléments suivants :

- La durée moyenne de transport pour les lycéen·nes est d'environ 40 minutes, avec de fortes disparités selon les territoires. Les durées maximales peuvent atteindre 73 minutes quotidiennes. Ces durées concernent exclusivement les trajets directs, et n'englobent pas le cheminement et l'attente au point d'arrêt.
- L'amplitude moyenne - du départ du car le matin au retour le soir - atteint jusqu'à 9h55 pour les lycéen·nes, sans inclure les temps de marche ni d'attente aux arrêts. Comme souligné dans l'étude, ces amplitudes "deviennent un facteur de fatigue dès le primaire".

Les données entre territoires urbains et ruraux restent finalement assez proches, en raison de l'élargissement des périmètres urbains et le caractère de plus en plus rural de nombreuses communautés d'agglomération. En revanche, l'amplitude journalière est nettement plus élevée dans les secteurs de montagne.

Les internats peuvent constituer l'une des réponses à l'éloignement des établissements et à l'allongement des temps de transport. Pour cela, ils doivent offrir des conditions d'hébergement adaptées aux attentes et aux besoins des élèves et de leur famille : confort, niveau de tarification, ouverture le weekend ou le dimanche soir, offre de restauration... Le choix de développer une offre d'hébergement plus large pour répondre à l'éloignement des établissements entraîne des dépenses importantes pour les Régions et les familles.

► LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES

Le transfert de compétences en faveur des Régions a été progressif et s'est accompagné d'un transfert de ressources de l'État, dans des conditions théoriquement neutres sur le plan financier. Les établissements transférés étaient dans un état très contrasté, avec beaucoup de bâtiments vieillissants, souvent construits dans l'urgence démographique des années 1960 et 1970, avec des problèmes d'isolation, de sécurité incendie, d'accessibilité ou d'adaptation aux nouvelles pratiques pédagogiques.

Les Régions ont dû engager des diagnostics techniques approfondis et mettre en œuvre des programmes pluriannuels massifs d'investissement, au-delà des montants transférés : reconstruction ou réhabilitation de bâtiments, extension, mise en sécurité, modernisation des équipements... Plus récemment, la transition énergétique et la mise en accessibilité sont devenues un moteur central des travaux, avec des campagnes d'isolation thermique, de changement de chaufferies, de pose de panneaux photovoltaïques et de végétalisation des cours de récréation afin de lutter contre les îlots de chaleur. Ces priorités sont notamment guidées par des obligations réglementaires :

- L'obligation réglementaire Éco Énergie Tertiaire (EET) engage tous les acteurs et toutes les actrices du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issue de la loi Élan, elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire (dont les lycées) pour lutter contre le changement climatique ;
- La loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées, qui impose la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Les investissements, déjà effectués ou à venir, se montent à des centaines de millions d'euros à l'échelle de chaque région. Ils permettent de transformer profondément le parc des lycées et d'améliorer le confort des élèves et du personnel, tout en réduisant la consommation énergétique des bâtiments et en adaptant les établissements aux enjeux démographiques et pédagogiques.

¹² ANATEEP/MATAWAN, Transport scolaire : quel impact sur le quotidien des élèves ?, synthèse de l'étude, janvier 2026

Les Régions sont soumises à des budgets de plus en plus contraints mais doivent continuer à investir dans les établissements. Les budgets en baisse peuvent entraîner l'abandon, la révision ou le décalage de certains projets de

rénovation, de modernisation des locaux ou de mutualisation d'équipements. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour les collectivités régionales.

Le contexte régional

Le maillage territorial des lycées en Bourgogne-Franche-Comté

Avant de se pencher précisément sur la Bourgogne-Franche-Comté, il est intéressant d'avoir connaissance de la densité des lycées à l'échelle

nationale. La carte ci-dessous présente le nombre de lycées publics et privés par bassin de vie¹³.



La Bourgogne-Franche-Comté n'est ni sur-dotée, ni sous-dotée en nombre de lycées. Elle ne fait donc pas exception dans le paysage éducatif de la France métropolitaine, même si elle connaît des spécificités détaillées plus loin.

À titre de comparaison, la région voisine Centre-Val de Loire, relativement semblable en termes de superficie et de population, compte 121 lycées publics (99 établissements de

l'Éducation nationale et 22 lycées agricoles). De son côté, la Bourgogne-Franche-Comté regroupe à ce jour 128 lycées publics (107 de l'Éducation nationale et 21 lycées agricoles).

En nombre d'élèves inscrits dans des établissements publics, la Région Centre-Val de Loire compte environ 82 300 élèves, alors qu'ils sont plus de 83 600 en Bourgogne-Franche-Comté.¹⁴

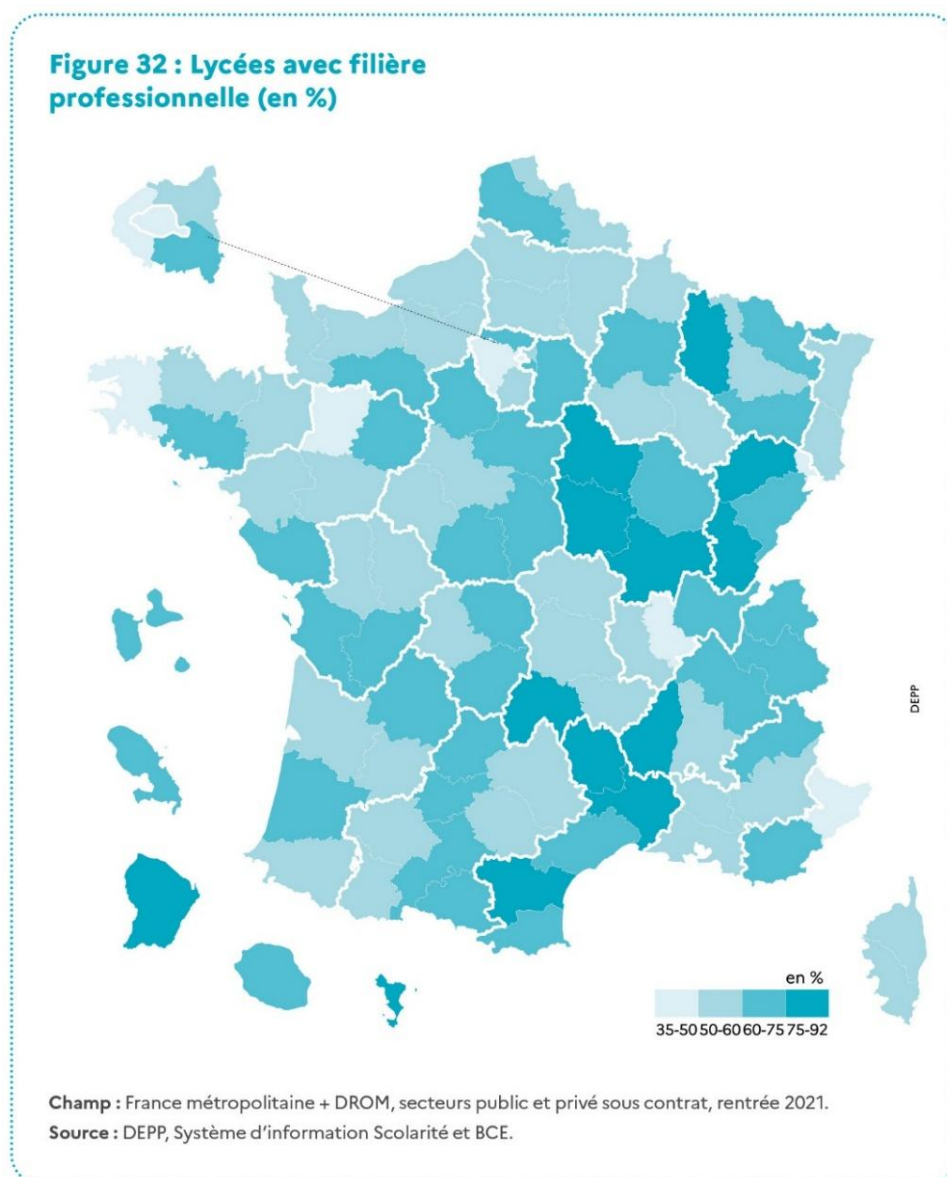
¹³ Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, DEPP/Conseil d'Évaluation de l'école (CEE), Les établissements scolaires : un regard sur la diversité des écoles, collèges et lycées de France, juillet 2023

¹⁴ Data Centre-Val de Loire Lycées publics en 2025; Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Evolution des effectifs scolaires Région Centre-Val-de-Loire, 2022 ; Académie d'Orléans-Tour, DEP, Les chiffres-clés 2024-2025 ; Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, Dossier de presse - Rentrée scolaire 2025-26

Il est toutefois nécessaire d'examiner plus précisément les spécificités régionales.

En premier lieu, comme le montre la carte ci-dessous, le pourcentage des lycées avec filière professionnelle (+ de 70 %) est particulièrement élevé en Bourgogne-Franche-Comté. Cette spécificité est en cohérence avec la structure de l'économie régionale et le marché du travail. Selon une étude récente de l'Insee, "avec 16 % des emplois et une tradition dans le domaine, la part de l'industrie dans l'économie locale est la plus élevée de France, derrière les Pays de la Loire. Dans la Haute-Saône et le Jura, le poids du secteur industriel est particulièrement important et représente un emploi sur cinq".¹⁵

Les lycées professionnels sont des établissements qui comprennent en général de plus faibles effectifs que les lycées généraux. En France en 2024, dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par établissement était de 1 039 pour la voie générale et technologique et de 423 pour la voie professionnelle¹⁶. La tendance est la même en Bourgogne-Franche-Comté. Par ailleurs, les plateaux techniques et les ateliers nécessaires à l'enseignement professionnel représentent des surfaces plus importantes que les salles de classe d'enseignement général. Cette forte proportion de lycées professionnels contribue donc au ratio élevé mètres carrés/élèves que connaît la région.



¹⁵ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee), L'essentiel...sur la Bourgogne-Franche-Comté, Chiffres-clés, 06 février 2026

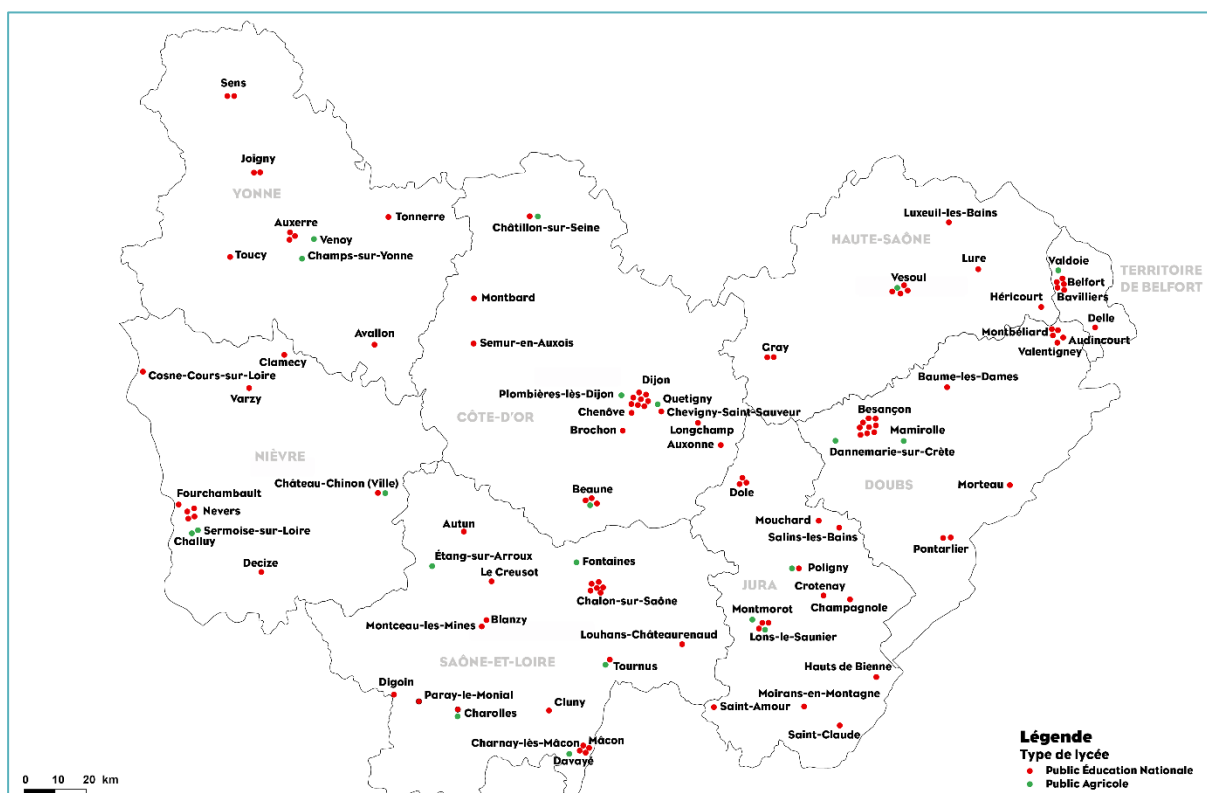
¹⁶ Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, DEPP, Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif, 2026

La Bourgogne-Franche-Comté est également considérée comme la région la plus rurale de France métropolitaine. Selon les derniers chiffres de l'Insee de 2018, 1,5 million de personnes, soit plus de la moitié des habitant-es de la région, résident dans l'espace rural, cet espace occupant 95 % de la superficie régionale. De nombreux territoires sont éloignés des grandes voies de circulation. Afin de garantir un accès à des lycées publics de proximité, la

Région a donc jusqu'à présent maintenu un maillage territorial d'établissements.

Enfin, corrélativement, la proportion de la population régionale ayant un diplôme professionnel est plus élevée que la moyenne nationale (+4 %).

À la rentrée 2025, le maillage des lycées publics sur le territoire régional est le suivant :



Région Bourgogne-Franche-Comté, 2025

Les 201 lycées de la Région (128 publics et 73 privés) ont accueilli, à la rentrée 2025, 103 448 élèves. Ceux-ci comprennent des lycéen-nes, des étudiant-es de classes préparatoires et de BTS. Les établissements qui les accueillent sont

des lycées généraux ou généraux et technologiques (LEG et LECT), des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics, des lycées polyvalents (LPO), des lycées professionnels (LP) et des lycées agricoles.

Nombre et répartition des élèves dans les lycées de Bourgogne-Franche-Comté

	TOTAL 2025	LP	LPO	MFR	EREA	LEG/LEGT/ LEGTA
Publics EN	78 662	11 253	37 226	0	591	29 592
Publics AGRI	5 055	708	0	0	0	4 347
Total publics	83 717	11 961	37 226	0	591	33 939
Privés EN	14 895	2 372	8 540	0	0	3 983
Privés AGRI	4 836	990	775	3 071	0	0
Total privés	19 731	3 362	9 315	3 071	0	3 983
Total Général	103 448	15 323	46 541	3 071	591	37 922

Région Bourgogne-Franche-Comté, 2025

Parmi les établissements publics :

- 64 comptent moins de 500 élèves (23 LP, 21 lycées agricoles, 5 EREA, 4 LEGT, 9 LPO)
- 37 en comptent entre 500 et 1 000 (19 LPO, 12 LEG et LEGT, 6 LP)
- 27 regroupent plus de 1 000 élèves (14 LPO, 13 LEG et LEGT)

[La liste détaillée des effectifs par établissement est présentée en annexe 4.]

CHIFFRES CLÉS 2026 transmis par la Région BFC

- 128 lycées publics et EREA
- 220 sites
- 1 431 bâtiments
- + de 2 millions de mètres carrés, qui se répartissent comme suit :

Type de locaux	Surfaces en m ²
Salles de cours	574 803
Communs (dont couloirs, préaux, foyers)	462 215
Divers (dont sanitaires des parties communes et locaux techniques)	229 704
Internats	219 589
Ateliers/plateaux techniques	169 746
Logements de fonction	130 763
Demi-pensions	116 371
Surfaces administratives	102 507
Stockages/réserves	95 067
Équipements d'éducation physique et sportive (EPS)	79 989
Centre de documentation et d'information (CDI)	31 628
Total général	2 212 382

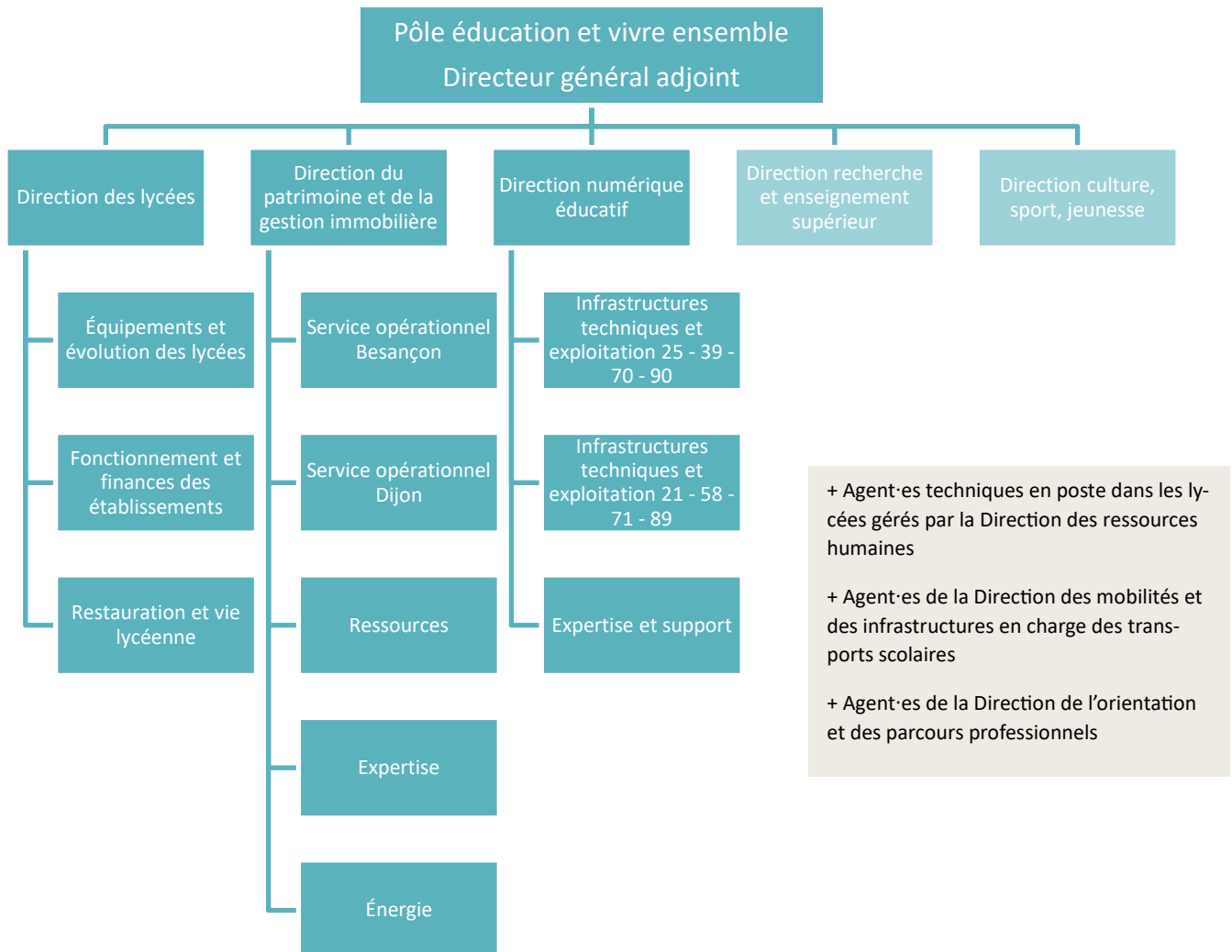
- + de 83 600 élèves dans les lycées publics dont 14 800 internes
- + de 10 millions de repas sont servis chaque année
- + de 130 opérations de travaux en cours supervisés par la Région
- + de 119 400 élèves transportés par la Région, dont 37 682 lycéen·nes, grâce à plus de 2 900 circuits spéciaux scolaires
- + de 2 800 agent·es permanents au 31 décembre 2024 auxquels s'ajoutent entre 400 et 500 agent·es non permanents. Ils ont la charge de l'accueil, l'hébergement, la restauration, la maintenance, l'entretien... et représentent près des ¾ des effectifs totaux de la Région.

L'organisation interne des services de la Région

Comme évoqué précédemment, la Région intervient dans des domaines très variés au titre de ses compétences en rapport avec les lycées. Cela implique donc une organisation des services qui permette de répondre aux besoins, et

qui reste lisible pour les différents interlocuteurs et interlocutrices.

La plupart des services qui interviennent auprès des établissements sont regroupés dans un même pôle, sous l'autorité d'un Directeur général adjoint, comme le montre l'organigramme ci-dessous.



Région Bourgogne-Franche-Comté/CESER, 2026

Les transports scolaires, l'orientation et la gestion des agent-es techniques sont positionnés dans d'autres Directions.

Malgré la complexité de l'organisation et le nombre élevé d'interlocuteurs et interlo-

cutrices, il semble que la communication reste fluide. C'est ce que les responsables d'établissements et leurs équipes ont pu exprimer à l'occasion des visites d'établissements effectuées par le CESER au cours de ses travaux.

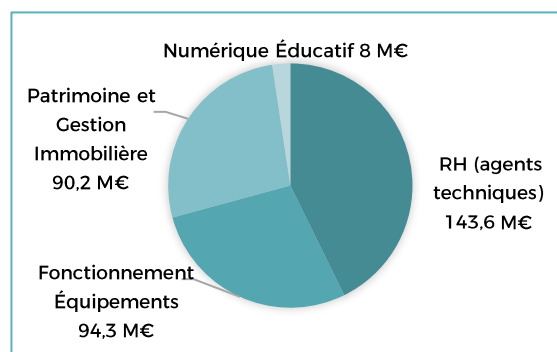
Les dépenses de la Région en faveur des lycées

En décembre 2025, le Conseil régional a adopté son budget 2026. Les dépenses prévues en faveur des lycées se décomposent comme le montre l'illustration ci-contre.

Pour rappel, ces grands ensembles budgétaires recouvrent de nombreux domaines d'intervention : la gestion des agent·es techniques, les dotations de fonctionnement, la restauration et l'hébergement des élèves, les équipements, les travaux, la maintenance informatique...

Le budget consacré aux lycées est le deuxième plus important après celui en faveur des mobilités, représentant 26 % du budget total en 2026. Il s'agit donc bien ici d'une des compétences majeures de la Région.

Répartition du budget 2026 des lycées (336,1 M€) Autorisations d'engagement et de programme



Région Bourgogne-Franche-Comté, 2025

Les dépenses d'investissement, souvent en lien avec des travaux et des transformations s'étalant sur plusieurs années, sont programmées et réalisées dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI), approuvé en décembre 2023, et régulièrement actualisé. Mis à jour en décembre 2025, il devrait connaître une nouvelle actualisation courant 2026.

Plan pluriannuel d'investissement 2024 - 2030

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (en M€)								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
PPI actualisé en mars 2025	455,8	615,2	320,2	252,4	223,6	238,1	221,1	2326,4
PPI mis à jour après DM1 2025	439,9	617,5	320,2	252,4	223,6	238,1	221,1	2312,8
PPI mis à jour des propositions 2026	439,9	613,6	343,6	254,9	229,8	247,7	217,0	2346,5

Région Bourgogne-Franche-Comté, 2025

Cette planification permet de sécuriser des investissements importants dans les établissements, et par le biais de la modernisation et de la rénovation, a pour conséquence de maintenir les dépenses de fonctionnement à un niveau soutenable. Il s'agit notamment du financement de travaux de rénovation énergétique, qui permettent de réduire la dépendance des établissements aux variations du coût des fluides et en conséquence, peuvent dégager des enveloppes pour d'autres usages.

Ces dépenses concernent, pour l'essentiel, les établissements publics. En ce qui concerne l'enseignement privé, la Région a prévu dans ce budget 2026 :

- 20,3 M€ de dépenses de fonctionnement en faveur des lycées privés sous contrat. Ce sont des dépenses obligatoires, sur la base de règles de calculs encadrées règlementairement.
- 500 000 € de dépenses d'investissement, seules subventions accordées par la Région aux Maisons Familiales Rurales (MFR),

établissements d'enseignement privé sous contrat avec le ministère de l'Agriculture.

Le coût moyen par élève du secteur public est plus élevé en Bourgogne-Franche-Comté que dans d'autres régions, en raison du maillage important de petits lycées et d'une part importante de lycées professionnels dans le domaine industriel. De plus, la baisse des effectifs entraîne une hausse de ce coût moyen, qui se répercute sur le forfait d'externat.

Il est à souligner que les aides aux familles pour la restauration et l'hébergement et l'aide aux premiers équipements des lycéen·nes concernent tous les lycéen·nes, qu'ils fréquentent des établissements publics comme privés, selon les mêmes critères d'attribution.

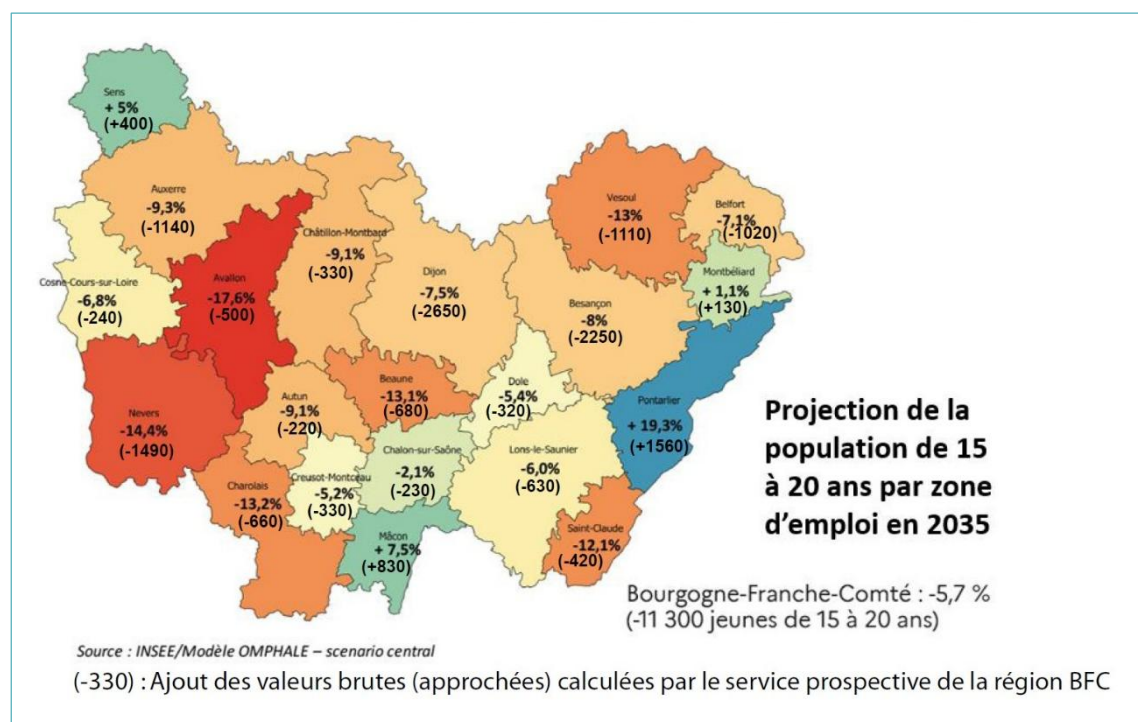
La démographie en Bourgogne-Franche-Comté

► LES ÉLÈVES

L'évolution démographique, notamment parmi la population jeune, constatée au niveau national concerne aussi le niveau régional, et la Bourgogne-Franche-Comté n'y fait pas excep-

tion. La baisse démographique est déjà particulièrement marquée dans la Région et les projections laissent entrevoir une accélération de cette tendance dans de nombreux territoires, pour aboutir à une perte de 11 300 jeunes d'ici 2035, comme illustré sur la carte ci-dessous

Une évolution à la baisse qui va se poursuivre (projection 2025-2035)



Certaines zones vont toutefois connaître, a contrario, une hausse démographique importante. Il s'agit en premier lieu de la bande frontalière avec la Suisse, du Mâconnais et du Sénonais, et dans une moindre mesure, du bassin de Montbéliard. La Région va donc devoir gérer ces deux tendances en parallèle et avoir la capacité d'anticiper les besoins des territoires concernés.

Tous ces jeunes âgés de 15 à 20 ans ne sont pas en formation initiale. Selon les chiffres de l'Insee au niveau national, 79,6 % des jeunes de 18 ans étaient scolarisés à la rentrée 2021. À 21 ans, ils ne sont plus que 49,6 %. Parmi ceux-ci, 14 % suivent une formation en BTS, sous statut scolaire ou en apprentissage.¹⁷

Selon les chiffres transmis par les services de la Région, le nombre total d'élèves est passé de 108 267 en 2020 à 103 236 en 2024, soit une baisse de 4,65 %, soit 5 031 élèves en moins. Les projections effectuées par la Région académique, sur la base des effectifs en primaire et

collège, annoncent -2 500 élèves primo-entrants en lycée à la rentrée 2032.

D'autres régions s'attendent également à des baisses très importantes. À titre de comparaison, en Région Centre-Val de Loire, la population en âge d'être au lycée ou dans les premières années d'études supérieures (de 15 à 19 ans) passerait de 156 000 à 135 000 entre 2020 et 2040.¹⁸

La Région Bourgogne-Franche-Comté est tout à fait consciente de l'enjeu que représente cette baisse importante de la démographie des lycéens. Les évolutions sont à anticiper sur le temps long : entre la décision de restructurer un établissement et l'achèvement des travaux, il faut compter entre 5 et 8 ans. Les travaux sont en général effectués pour une durée de vie de 30 ou 40 ans. De son côté, les rectorats fonctionnent sur la base de dotations horaires, dans le cadre d'un budget annuel et donc du temps court.

¹⁷ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee), France Portrait social 2024, Insee Références, 21 novembre 2024

¹⁸ Régions de France, Penser le lycée de demain à l'aune du ralentissement démographique, juin 2025

La Région a donc souhaité développer des outils spécifiques pour pouvoir identifier la trajectoire des lycées. Un outil prospectif interne, "Ici 2050", développé initialement dans le cadre du SRADDET, est en train d'être élargi pour intégrer des projections démographiques fines, à l'échelle des EPCI. Le modèle Omphale de l'Insee a été croisé avec les effectifs réels en primaire, pour identifier les caractéristiques saillantes et tenter de mettre en lumière des points d'alerte sur l'avenir de certains lycées.

► **LES ENSEIGNANT·ES**

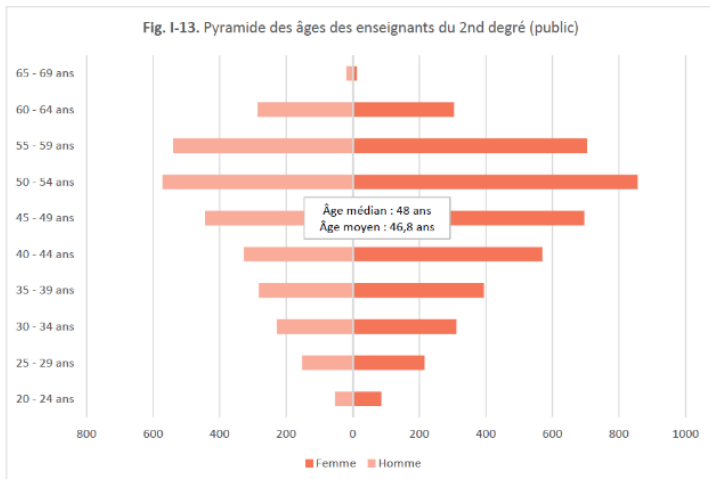
À la baisse du nombre d'effectifs lycéens, s'ajoute également une pyramide des âges des enseignant·es dont la forme montre un vieillissement important de la profession. Les deux académies, Dijon et Besançon, se trouvent dans

une situation similaire, comme illustré dans les schémas ci-dessous.

Les académies disposent d'un "noyau" important d'enseignant·es âgés de 35 à 49 ans en 2024. Ces personnels auront entre 46 et 60 ans en 2035, et seront donc encore majoritairement en activité, ce qui permet une base d'encadrement expérimenté relativement solide. Les tranches 25-34 ans sont présentes mais pas massives. Sans renforcement des recrutements, la base de la pyramide en 2035 pourrait être trop étroite, avec peu de nouvelles entrées pour remplacer les départs massifs du haut.

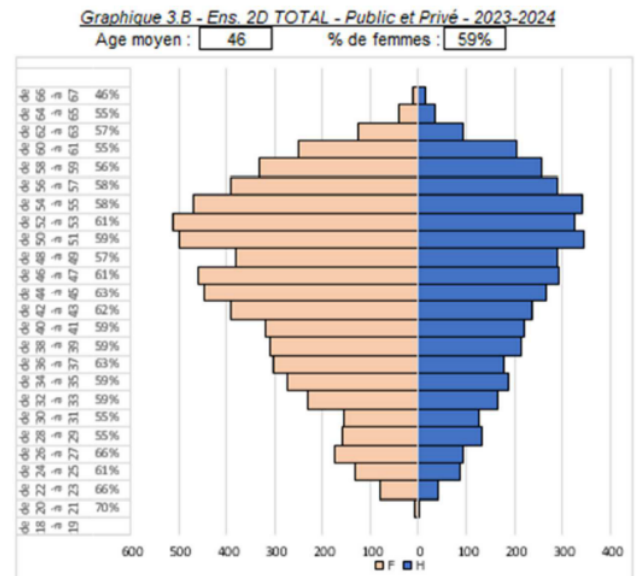
La pyramide des âges du personnel de direction des académies de Dijon et Besançon a sensiblement la même forme que celle des enseignant·es.

Académie de Besançon (Rapport social unique 2024)



Projection 2026 : le nombre de personnels arrivant à 62 ans est estimé à 1 087 soit 14,7 % de la population considérée

Académie de Dijon (Rapport social unique 2023- 2024)

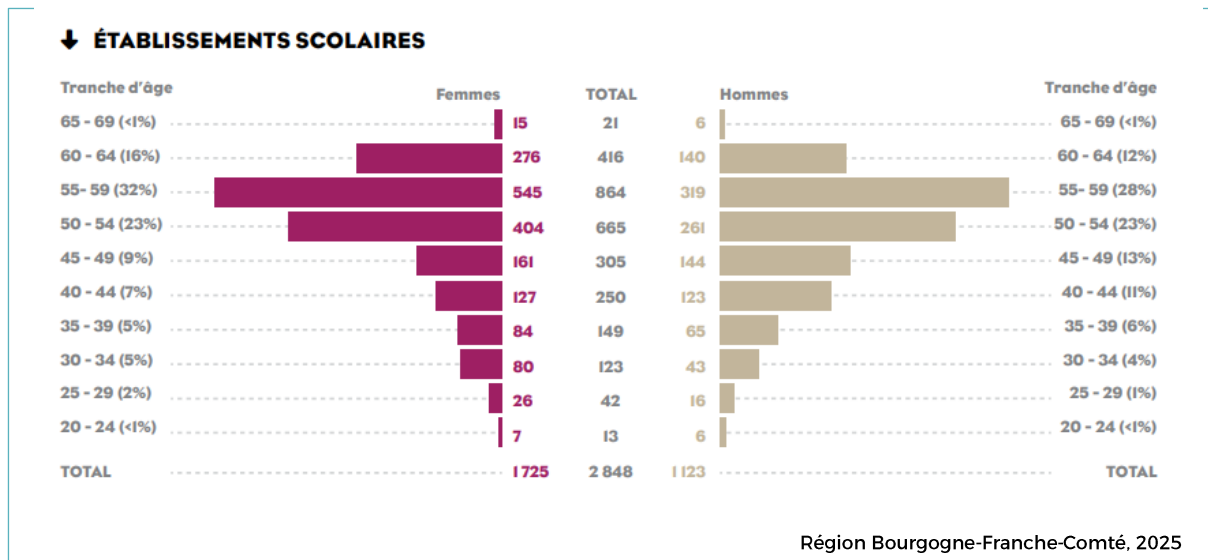


► LE PERSONNEL TECHNIQUE

La situation est comparable pour le personnel technique intervenant dans les lycées. Les agent-es techniques des lycées présentent une pyramide des âges fortement vieillissante, comme le montre le schéma ci-dessous, extrait du Rapport égalité femmes/hommes 2025 adopté par le Conseil régional en novembre 2025.

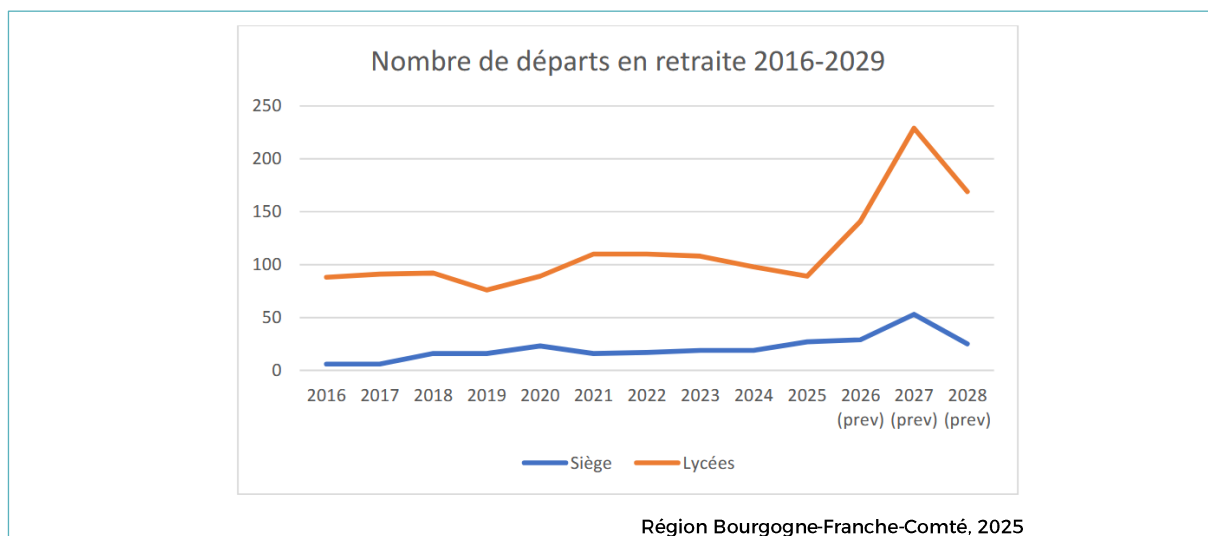
L'âge moyen du personnel technique des établissements scolaires est élevé : il atteint 51 ans et 6 mois en 2024, avec un vieillissement qui s'accélère (+9 mois depuis 2021).

L'âge moyen pour les hommes est de 50 ans et 9 mois, celui des femmes est de 52 ans. Les plus de 55 ans représentent 46 % de l'effectif (43 % en 2023) et les moins de 40 ans, 11 %.



Selon le rapport sur les Orientations Budgétaires 2026, dont est extrait le graphique ci-dessous, la Région pourrait connaître 150 à 250 départs annuels dans les lycées d'ici 2027, avec un renouvellement rendu difficile par le

manque d'attractivité des métiers concernés. De plus, les obligations légales (rénovations techniques, nouvelles normes) exigent des profils qualifiés parfois rares.



Les mobilités scolaires en Bourgogne-Franche-Comté

L'un des grands enjeux du transport scolaire est de garantir à chaque élève un accès équitable à la formation, quelles que soient sa zone géographique et les spécificités locales. Dans une région comme la Bourgogne-Franche-Comté, qui présente des disparités territoriales marquées, le transport scolaire est un levier fondamental pour permettre aux élèves d'accéder aux établissements scolaires.

L'organisation des transports scolaires, qui mobilise plusieurs acteurs et actrices (Région, Départements, EPCI, prestataires privés) et le coût des transports sont souvent perçus comme complexes et opaques par les usagers et usagères.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté est responsable de l'organisation du transport scolaire, dans tous les départements sauf le Territoire de Belfort. Elle n'est en revanche pas compétente pour organiser le transport scolaire des élèves domiciliés et scolarisés au sein des ressorts territoriaux des Autorités Organisatrices de la Mobilité Urbaine, ni le transport des élèves en situation de handicap.

Exemples de trajets scolaires

Ligne	Trajet	Heure de départ	Heure d'arrivée	Temps de trajet	Distance entre les arrêts
25-056413ML	Rurey - Besançon (Arrêt Micropolis, pour les lycées Victor Hugo et Tristan Bernard)	6h25	7h20	55mn	20 km
	Besançon - Rurey	18h35	19h15	40mn	
21-S131	Aisey-sur-Seine - Chatillon-sur-Seine (pour le lycée Désiré Nisard)	7h25	7h47	22mn	15,8 km
	Chatillon-sur-Seine - Aisey-sur-Seine	17h10	17h34	24mn	
71-20701	Varennes-Saint-Sauveur - Louhans (pour la cité scolaire Vincenot)	7h03	7h45	42mn	20 km
	Louhans - Varennes-Saint-Sauveur	18h10	18h51	41mn	
305	Lamoura - Saint-Claude (pour Cité scolaire Pré St Sauveur)	6h57	7h33	36mn	17,8 km
	Saint Claude - Lamoura	18h05	18h50	45mn	
21-S300	Chaux - Beaune (pour le lycée Marey)	7h11	7h51	40mn	14 km
	Beaune - Chaux	18h20	19h27	1h07	

En 2025, sur plus de 119 400 élèves transportés du primaire au secondaire, 37 682 lycéen·nes sont transportés par la Région :

- 31 843 scolarisés dans un lycée public (24 443 demi-pensionnaires ; 7 400 internes).
- 5 839 scolarisés dans un lycée privé (4 650 demi-pensionnaires ; 1 189 internes).

2 819 circuits de ramassage scolaire sont organisés quotidiennement, auxquels s'ajoutent le réseau ferroviaire régional et les lignes routières interurbaines régulières Mobigo.

Les données concernant les temps médians de transport pour les élèves et les amplitudes horaires n'étant pas accessibles publiquement, le CESER a procédé à quelques sondages aléatoires sur l'outil de recherche horaire en ligne mis à disposition par la Région. Il s'agit d'estimer si les temps de transport en Bourgogne-Franche-Comté se rapprochent des chiffres moyens affichés dans l'étude nationale publiée début 2026 et déjà mentionnée, à savoir environ 40 mn par trajet direct pour les lycéen·nes, sans prendre en compte les temps de déplacement pour atteindre les arrêts.¹⁹

¹⁹ ANATEEP/MATAWAN, Transport scolaire : quel impact sur le quotidien des élèves ?, Synthèse de l'étude, janvier 2026

La Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, organisée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) en 2025²⁰, a mis en lumière des durées de trajets domicile-école pouvant parfois dépasser deux heures par jour, impactant négativement les rythmes biologiques, la santé et les apprentissages des enfants et des adolescent-es. Elle préconise que ces temps de transport n'excèdent jamais 45 minutes par trajet, via des mesures comme le développement des mobilités douces et une meilleure organisation des circuits scolaires.

En Bourgogne-Franche-Comté, au vu des exemples cités précédemment, certaines zones enregistrent des temps de transport supérieurs à ce seuil de 45 minutes, notamment en fin de journée, lorsque les circuits de retour s'allongent. Cette situation invite la Région à s'interroger en profondeur sur l'organisation du transport scolaire et son impact sur l'équité territoriale.

La durée déjà importante de certains trajets limite la perspective d'éloigner davantage les établissements. Le développement de l'hébergement pourrait représenter une réponse partielle, qui nécessiterait toutefois, de la part de la collectivité régionale, d'importants investissements (aménagement, rénovation ou construction d'internats) ou la recherche de solutions alternatives. De plus, l'hébergement en internat se heurte à des freins financiers et psychologiques pour certains élèves et leur famille.

Fermetures, fusions, réorganisations : un bilan contrasté

La situation des lycées publics en Bourgogne-Franche-Comté, telle que décrite précédemment, a incité les autorités régionales à se poser la question de la réorganisation, voire du maintien de certains établissements, et ce depuis le début des années 2010.

Du côté de l'ancienne Région Bourgogne, les choix politiques s'étaient portés sur la préservation des établissements, considérant que les lycées étaient des éléments importants de l'aménagement du territoire. Des fusions administratives d'établissements voisins avec une direction commune avaient été organisées par le Rectorat.

Pour l'ancienne Région Franche Comté, un "Plan lycées" global avait été voté en 2014, prévoyant :

- la fermeture de trois lycées professionnels (Montjoux à Besançon, Le Corbusier à Lons-

le-Saunier et Diderot à Bavilliers/Belfort), avec un transfert de leurs formations vers des lycées généraux voisins transformés en lycées polyvalents,

- des projets de fusion, comme celle du lycée général Colomb et du lycée professionnel Bartholdi à Lure, ou des lycées Lumière et Beauregard, à Luxeuil-les-Bains.

À la suite du "Plan lycées", le lycée Montjoux a bien été fermé, mais le site a été conservé (site Marceau) et intégré au lycée Jules Haag de Besançon ; les lycées Diderot à Bavilliers et Le Corbusier à Lons-le-Saunier sont restés ouverts. La fusion des lycées Colomb et Bartholdi à Lure a été finalisée en 2022, après 6 ans de travaux pour un coût de 15 millions d'euros. Celle des lycées Lumière et Beauregard a également été menée à son terme, malgré des difficultés d'organisation pointées par le Conseil d'administration en 2017.

D'autres exemples plus récents peuvent aussi être cités. La fermeture du lycée agricole du Velle, à Étang-sur-Aroux, initialement annoncée pour 2025, a été suspendue pour 3 ans, le temps pour l'établissement de tenter de consolider le nombre d'élèves scolarisés. La fusion administrative des lycées Saint-Germain et Joseph-Fourier d'Auxerre a bien été finalisée en 2025, mais le transfert effectif des élèves depuis le site du lycée Saint-Germain ne pourra pas avoir lieu avant 2028, en raison d'un retard au démarrage des travaux.

Le bilan est donc contrasté : les projets réussis semblent être ceux pour lesquels la concertation a permis d'anticiper les questions de transport, d'internat et de maintien des spécialités les plus demandées, ou lorsque les établissements, physiquement proches, ont été regroupés administrativement, avec une mutualisation des services et une répartition des niveaux ou des filières entre les sites. En revanche, certains projets de fermeture ou de fusion ont été abandonnés ou significativement modifiés, lorsqu'ils étaient perçus comme trop brutaux, insuffisamment justifiés par des considérations pédagogiques, ou lorsqu'ils remettaient le maillage éducatif en question. La mobilisation des équipes éducatives, des parents, des syndicats et des élus locaux a souvent conduit à revoir les scénarios : renoncement à la fermeture totale, maintien d'un certain nombre de filières sur place, ou transformation en site annexe plutôt qu'en suppression complète.

Pour autant, les regroupements et mutualisations ne peuvent pas être considérés comme

²⁰ Conseil économique, social et environnemental, Rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, novembre 2025

une réponse systématique et généralisée, car ils peuvent entraîner des allongements de temps de transport importants pour les élèves et le personnel, la nécessité d'effectuer des travaux et une perte d'identité pour les établissements.

Toutes ces décisions, qu'elles concernent des établissements dans leur ensemble, ou des formations individuelles, semblent souvent souffrir d'un manque de concertation et d'information des usagers et usagères et des autres acteurs et actrices locaux, alors qu'elle est essentielle. À titre d'illustration, dans l'étude récente de Régions de France²¹, la méthode proposée pour la fermeture d'un établissement ne préconise pas d'associer la

communauté éducative comme partie prenante de la réflexion et des décisions initiales, alors qu'elle est impactée de façon directe et importante par les conséquences d'une telle démarche.

Les inquiétudes et les mobilisations engendrées à chaque annonce, qu'elles concernent des fermetures d'établissements, des suppressions de formations ou des projets de réorganisation, démontrent l'importance de l'ancrage territorial des lycées, et les conséquences, perçues ou réelles que ces projets font peser sur le potentiel d'attractivité du territoire, les perspectives pour les jeunes et la vie quotidienne des familles et des enseignants.



²¹ Régions de France, Penser le lycée de demain à l'aune du ralentissement démographique, juin 2025

Transition

Sur la base de l'analyse des contextes nationaux et régionaux présentée en première partie de ce rapport, le CESER retient les enjeux suivants quant à l'avenir des lycées sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté, et les modèles à imaginer pour les établissements de demain :

- Un enjeu de maillage territorial adapté aux besoins des habitant-es, qui permette de garantir un accès équitable aux études secondaires et supérieures et qui prenne en compte les caractéristiques du territoire où ils résident ;
- Un enjeu de démographie et d'anticipation des tendances à venir ;
- Un enjeu de vie lycéenne et d'accompagnement à la construction des citoyen-nes de demain ;
- Un enjeu de dialogue et de co-construction des projets éducatifs par l'État, la Région, les collectivités, la communauté éducative et qui répondent aux besoins des habitant-es ;
- Un enjeu de capacité financière et de choix politiques de la Région et de l'État, pour faire face aux besoins de fonctionnement et d'investissement dans les établissements ;
- Un enjeu d'ouverture des établissements sur leur territoire ;
- Un enjeu d'aménagement du territoire et de développement territorial.

La Région n'a pas d'autre choix que de s'emparer de ces enjeux. Ils sont déjà une réalité pour la plupart d'entre eux, et doivent être pris en compte dans les politiques régionales

d'aujourd'hui et de demain. Pour autant, ils ne doivent pas être considérés comme une fatalité, mais plutôt comme une opportunité :

- De penser différemment l'organisation territoriale de l'offre de formation secondaire et supérieure ;
- De consolider la position du lycée au cœur de l'organisation territoriale ;
- D'améliorer les conditions d'accueil des élèves en prenant en compte l'hétérogénéité des évolutions démographiques à l'échelle de la région.

C'est d'ailleurs ce qu'exprime François Bonneau, Président de la Région Centre-Val de Loire, Président de la Commission Éducation-Orientation-Formation-Emploi de Régions de France, en ouverture de l'étude menée en 2025 : "Cette transition démographique n'est pas une fatalité. C'est un défi, certes, mais c'est aussi une opportunité pour repenser l'action publique au plus près des réalités locales. Cela exige un changement de méthode, un changement de regard.

Il nous faut penser le territoire à 360°. Repenser le rôle du lycée, non plus seulement comme lieu d'enseignement, mais comme véritable levier d'animation du territoire. Repenser la formation tout au long de la vie, les mobilités, l'internat : ce n'est qu'en créant des ponts entre les politiques publiques que nous pourrons répondre aux besoins de nos territoires et de leurs habitants."

Constats et préconisations

L'implantation et le maillage territorial des lycées tels qu'ils existent aujourd'hui demeurent essentiels pour assurer un accès équitable à l'enseignement public pour tous les jeunes de Bourgogne-Franche-Comté, dans des conditions optimales de réussite. La fermeture d'établissements ne peut donc pas être considérée comme une réponse viable aux enjeux et aux problématiques. C'est particulièrement vrai dans l'espace rural, qui occupe 95 % de la superficie régionale et qui concentre plus de la moitié de la population, comme mentionné dans la première partie de ce rapport.

Le CESER fait donc le choix de présenter ici des préconisations ayant toutes pour finalité de maintenir le maillage actuel, dans la continuité des engagements et des politiques menées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, tout en explorant des pistes de solutions innovantes.

Pour cela, quatre grandes orientations sont retenues autour des thématiques suivantes :

- La gouvernance
- L'organisation et les moyens
- L'offre de formation
- L'ancrage territorial

Les constats sur lesquels viennent s'appuyer les préconisations sont tirés des documents et des données dont le CESER a pu prendre connaissance au cours des travaux d'élaboration de ce rapport. Ils sont également issus des auditions menées avec différents acteurs et actrices, dont la liste exhaustive figure en annexe 2. Enfin, le CESER s'est appuyé sur les réponses données par 42 chef-fes d'établissements de Bourgogne-Franche-Comté à un questionnaire anonyme transmis aux 128 lycées et EREA à l'automne 2025. Une synthèse des réponses recueillies est proposée en annexe 5 du rapport.

Les chef-fes d'établissements ont notamment pu exprimer leurs principales craintes pour les lycées de demain dans la région :



ORIENTATION 1

MIEUX PILOTER, MIEUX DIALOGUER, MIEUX DÉCIDER : GOUVERNANCE TERRITORIALE ET COORDINATION DES ACTEURS ET ACTRICES

Enjeu central

► Passer d'une logique descendante à une gouvernance partagée, lisible et adaptée aux réalités locales

Constats

- Chaque établissement est un cas particulier, nécessitant des réponses différenciées.
- Le pilotage et le rôle structurant de la Région ont besoin d'être affirmés.
- La tendance à la centralisation complexifie les échanges.
- Le lycée n'est pas présent dans les dispositifs territoriaux éducatifs existants, qui s'enchevêtrent et se superposent : projets éducatifs de territoire (PEDT), projets éducatifs locaux (PEL), projets éducatifs globaux (PEG), territoires éducatifs ruraux (TER), contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS), contrats éducatifs locaux (CEL), plans territoriaux d'éducation artistique (PTEA), contrats territoire-lecture (CTL), contrats territoriaux de consolidation ou de création de formation pour les lycées agricoles...
- Un besoin fort de communication et de coordination est identifié à l'échelle des bassins de vie.

Vu dans le questionnaire auprès des chef-fes d'établissement*

Près d'1/4 des proviseurs indiquent une absence des élu-es régionaux référents aux réunions du Conseil d'administration, tout type d'établissement confondu, ou ne souhaitent pas se prononcer.

*Enquête réalisée à l'automne 2025 auprès des 128 chef-fes d'établissements publics de BFC, pourcentage sur la base des 42 réponses obtenues.

Entendu pendant les auditions...

"Les relations avec la Région sont bonnes. L'élu référent participe au CA, les contacts et les rapports avec les services sont privilégiés, faciles, directs" - [Un proviseur](#)

"La baisse démographique et les mètres carrés en trop, présentés comme une fatalité, [devraient être saisis] comme une opportunité de lancer des nouvelles initiatives et d'en faire le terreau de la construction d'une nouvelle dynamique de concertation et de co-construction" - [Un représentant de parents d'élèves](#)

"Les élus régionaux n'ont pas participé au conseil d'administration depuis au moins 4 ans. C'est un vrai problème car c'est le lieu où les échanges, et les réponses aux difficultés pourraient être trouvées (...) En l'absence de représentants élus de la Région aux réunions du CA, il est très difficile de faire remonter des demandes et d'obtenir des réponses" - [Un proviseur](#)

"La communauté de communes est très volontaire pour appuyer la pédagogie et les initiatives du lycée. L'établissement revêt une importance certaine, en matière d'attractivité du territoire, mais aussi en tant qu'employeur important du bassin de vie. (...) Le lycée est le deuxième employeur public après l'hôpital" - [L'équipe de direction d'un lycée](#)

"Il faut une cohérence entre les lieux de vie, les lieux d'implantation des entreprises, la politique foncière, les lieux de formation... il faut tous travailler ensemble" - [Un élu local](#)

Préconisation n°1

Structurer une gouvernance territoriale de proximité

Objectifs

- Favoriser une gestion globale et concertée des problématiques.
- Apporter des solutions pratiques pour améliorer les mobilités, l'hébergement, l'offre de formation, les réorganisations...
- Renforcer l'attractivité des établissements.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ▶ Instaurer un "contrat territorial lycée" à l'échelle du bassin de vie ou du district de recrutement, pour une approche globale sur les mobilités, l'hébergement, les enjeux éducatifs, culturels, environnementaux et économiques autour de l'établissement :
 - Gouvernance par la Région et lycée au centre du contrat.
 - Regroupement de tous les acteurs et actrices locaux (y compris la communauté éducative et les organisations socio-économiques) au sein d'un comité de pilotage.
 - Définition de la durée et modalités d'animation : par exemple, réunion du comité de pilotage 2 fois dans l'année pour échanger/travailler/proposer.
 - Mobilisation des dispositifs existants pour financer les actions identifiées comme prioritaires dans ce contrat, en lien avec les autres initiatives éducatives locales.
 - Insertion dans une dynamique ou un dispositif intégrant l'ensemble des acteurs territoriaux de l'enseignement et de l'éducation.
- ▶ Renforcer les capacités d'animation et de coordination territoriales :
 - Sous l'impulsion du préfet de région, instaurer un dialogue entre les Départements volontaires et la Région sur une base annuelle, au sujet des problématiques communes collèges/lycées : mutualisations, gestion bâtiminaire, anticipation des évolutions d'effectifs...
 - Identifier un·e agent·e de la Région par département pour animer les partenariats, le travail et la communication entre les acteurs et actrices locaux.
- ▶ Prendre en compte les "contrats territoriaux lycée" dans la prochaine génération des contrats d'aménagement du territoire entre la Région et les collectivités locales (aujourd'hui "Territoires en Action").

CIBLES

- ✓ Région BFC
- ✓ Préfet de Région
- ✓ Départements
- ✓ Collectivités territoriales
- ✓ Autorités académiques
- ✓ Communauté éducative
- ✓ Organisations socio-économiques

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- ✓ Production d'un modèle de contrat territorial lycéen
- ✓ Nombre de contrats signés
- ✓ Mise en place d'un plan de suivi et d'évaluation des contrats

Préconisation n°2

Renforcer la présence et le rôle des conseillères et conseillers régionaux dans les instances

Objectif

- Permettre à la Région de jouer pleinement son rôle de cheffe de file.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF

- ▶ S'engager sur une présence régulière, au moins 2 fois par an, de la conseillère ou du conseiller régional référent aux réunions du Conseil d'administration de l'établissement.
- ▶ Affirmer la fonction des élu·es régionaux dans les instances par un encadrement de leur rôle : lettres de mission officielles et précises, réunions régulières avec la ou le VP de la Région, animation spécifique du groupe des élu·es siégeant dans les CA et les deux Conseils académiques de la vie lycéenne.
- ▶ Sanctuariser une vice-présidence de plein exercice pour mener les politiques régionales en matière d'éducation et d'orientation.

CIBLE

- ✓ Région BFC

INDICATEURS DE RÉALISATION

- ✓ Hausse du taux de participation des élu·es régionaux aux CA
- ✓ Nombre de réunions par an entre les élu·es référent·es et la ou le VP

ORIENTATION 2

OPTIMISER EN MAINTENANT LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU : SOUTENABILITÉ ÉCONOMIQUE ET MUTUALISATION DES MOYENS

Enjeu central

- ▶ Assurer la pérennité du maillage éducatif sans sacrifier la qualité ni l'équité territoriale

Constats

- Les établissements ont en priorité une fonction éducative.
- Les lycées à faible effectif sont particulièrement fragiles.
- De nombreux bassins de vie vont connaître une forte baisse de la population des 15/20 ans d'ici 2035.
- Les ponts entre les différents niveaux d'enseignement (primaire/secondaire/supérieur) ne sont pas facilités.
- Les mutualisations ne sont qu'une démarche parmi d'autres, car elles ne sont pas toujours adaptées ou envisageables.
- Les marges de manœuvre financières des collectivités se réduisent.
- Une hausse généralisée des coûts est constatée.

Vu dans le questionnaire auprès des chef-fes d'établissement*

En dehors des équipements sportifs, moins de 50 % des équipements des lycées sont mutualisés : internats (45 %), restauration scolaire (38 %), plateaux techniques (28 %). Un seul centre de documentation et d'information (CDI) est mutualisé.

Près d'1/3 des chef-fes d'établissement estiment qu'une ouverture des locaux pendant les vacances scolaires n'est pas envisageable ou ne souhaitent pas se prononcer.

*Enquête réalisée à l'automne 2025 auprès des 128 chef-fes d'établissements publics de BFC, pourcentage sur la base des 42 réponses obtenues.

Entendu pendant les auditions...

"Avec la baisse des effectifs, une des solutions souvent mises en avant pour maintenir les équipements concerne l'ouverture à des tiers, et notamment aux autres organismes de formation. Il faut faire preuve d'une très grande prudence (...). La mutualisation impose également de repenser les flux, revoir les entrées, par exemple pour séparer les publics. Il faut donc avoir les capacités d'adapter en fonction des particularités des publics et de la configuration des lieux" - [Un proviseur](#)

"Il est primordial que la Région maintienne le maillage et facilite l'accès des jeunes aux établissements publics, sous peine d'une inégalité d'accès" - [Une représentante des parents d'élèves](#)

"Des rapprochements d'établissements appartenant à des collectivités différentes doivent être envisagés. Les établissements français à l'étranger scolarisent le plus souvent des élèves de la maternelle à la terminale. Pourquoi ne pas s'en inspirer ?" - [Un proviseur](#)

Préconisation n°3

Cibler et sécuriser les mutualisations

Objectifs

- Poursuivre les projets de mutualisation en matière de services, équipements, plateaux techniques...
- Faciliter ces mutualisations tout en anticipant les contraintes générées.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ▶ Identifier et intégrer les potentialités de mutualisation dès le démarrage des projets de réhabilitation et rénovation.
- ▶ Poursuivre les mesures déjà existantes : mutualisation de services avec un autre lycée proche, un ou des collèges proches, d'autres structures de formation ou d'autres acteurs et actrices du territoire :
 - Mettre en place des conventions pluriannuelles de longue durée avec une réévaluation régulière
 - Proposer, de la part de la Région, un cadre général de conventionnement, pour accompagner les équipes de direction, alléger la charge administrative, sécuriser juridiquement.
- ▶ Lever les freins :
 - Demander l'avis des utilisateurs et utilisatrices à toutes les phases des projets, faire des bilans d'étape, prévoir des adaptations au fil de l'eau.
 - Prendre en compte les contraintes éventuelles : allongement des temps de déplacement, gestion des flux, adaptation des horaires...
- ▶ Conditionner l'éligibilité des subventions régionales pour des équipements communaux ou intercommunaux de type médiathèque, équipements sportifs, salles de réunion, services aux habitant·es... à l'absence d'équipement facilement mutualisable dans un lycée.

CIBLES

- ✓ Région BFC
- ✓ Équipes de direction des établissements
- ✓ Él·eu·es, acteurs et actrices locaux

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- ✓ Diversification des équipements mutualisés
- ✓ Évolution du nombre de mutualisations

Préconisation n°4

Expérimenter d'autres modèles de fonctionnement pour les établissements

Objectifs

- Impulser une dynamique d'expérimentation.
- Pérenniser les établissements par le regroupement des élèves.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ▶ Simplifier le fonctionnement des cités scolaires existantes, en les transformant en un seul établissement et en supprimant les doublons.
- ▶ Mobiliser les autorités académiques et les collectivités territoriales autour d'une expérimentation de parcours complet, du primaire au supérieur dans un même établissement, comme cela est proposé par certains établissements privés ou les lycées français à l'étranger. Cela ne peut se faire qu'autour de vrais projets pédagogiques, dans des établissements à taille humaine.
- ▶ Dans le cadre de cette expérimentation, faire remonter, au niveau académique, préfectoral et national, le sujet de l'évolution de la réglementation pour favoriser les regroupements entre écoles, collèges et lycées, comme recommandé par ailleurs dans le rapport annuel 2026 de la Cour des Comptes.
- ▶ Mettre en place des conventions pluriannuelles de longue durée et révisables entre les établissements et les collectivités locales et prévoir un accompagnement des chef-fes d'établissement dans les conventionnements.

CIBLES

- ✓ Région BFC
- ✓ Départements
- ✓ EPCI
- ✓ Autorités académiques

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- ✓ Nombre d'expérimentations
- ✓ Niveau de satisfaction des acteurs et actrices
- ✓ Nombre de conventions pluriannuelles signées par an

ORIENTATION 3

FORMER LOCALEMENT, RÉPONDRE AUX BESOINS, ATTIRER ET RETENIR LES ÉLÈVES : ATTRACTIVITÉ ET ADAPTATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Enjeu central

► Faire de l'offre de formation un levier de développement territorial et non une variable d'ajustement

Constats

- La présence d'un lycée sur un territoire est un facteur d'attractivité, qui se construit sur le moyen et long terme.
- L'image et la connaissance des établissements et des formations peuvent être améliorées.
- Un risque croissant d'inégalité d'accès entre les options, les spécialités, les filières proposées existe.
- Formation de proximité et formation d'excellence sont nécessaires pour maintenir un lycée et répondre aux besoins des habitant-es et des filières.
- Une offre de formation différenciante peut améliorer l'attractivité d'un établissement.
- Les acteurs et actrices socio-économiques sont indispensables à la construction de l'offre de formation.
- Certaines formations stratégiques restent fragiles faute d'effectifs suffisants.

Entendu pendant les auditions...

"Les lycées devraient se spécialiser (...) Le fait que deux établissements proches offrent les mêmes formations n'a pas de sens, et cela résulte en une concurrence directe entre les élèves" - [Un proviseur](#)

"Le temps de latence important dans la mise en place de nouvelles formations pose des difficultés, surtout dans les domaines qui connaissent des évolutions technologiques très rapides. Il faudrait aussi mener une réflexion globale sur les intitulés des formations, les référentiels. Les interlocuteurs des établissements travaillent beaucoup en silo, ils n'ont pas nécessairement la vision globale du terrain" - [L'équipe de direction d'un lycée](#)

"Un Campus des Métiers et des Qualifications permet la mise en réseau de très nombreux partenaires. Cela apporte un dynamisme, et ce sont souvent des actions que les lycées ne pourraient pas mettre en place seuls" - [Le coordinateur régional des CMQ](#)

"L'internat est plein car le cadre est attirant. Il doit ouvrir le dimanche soir, notamment pour accueillir les élèves en bac pro, qui fermerait si les élèves n'avaient pas cette possibilité d'hébergement sur place dès le dimanche : beaucoup viennent d'assez loin et n'ont pas de transport le lundi matin leur permettant d'arriver assez tôt au lycée" - [Un proviseur](#)

"L'excellence des formations fait la fierté du territoire, le lycée est reconnu par les acteurs économiques" - [Un élu local](#)

"Certaines familles ne comprennent pas la carte scolaire ou tentent de la contourner" - [Une représentante des parents d'élèves](#)

Préconisation n°5

Mieux valoriser les établissements et les parcours

Objectifs

- Améliorer la connaissance et l'image de tous les lycées et de tous les parcours, quelle que soit la filière, en veillant à l'équilibre entre les établissements proches.
- Mettre en avant leurs spécificités quand elles existent.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ▶ Prévoir un appui de la Région à la communication des lycées : sur leurs atouts et leurs spécificités, notamment les projets innovants, et les partenariats avec les entreprises ou d'autres établissements, y compris à l'international.
- ▶ Accompagner les projets d'établissement favorisant l'ouverture sur les enjeux sociétaux, culturels et environnementaux actuels.
- ▶ Mieux faire connaître les formations supérieures de proximité.
- ▶ Repenser la communication auprès des jeunes et des enseignant-es, avec les organisations socio-économiques, en explicitant les filières, les métiers et les diplômes.²²

CIBLES

- ✓ Région BFC
- ✓ Autorités académiques
- ✓ Acteurs et actrices du Service public régional de l'orientation, en particulier les organisations socio-économiques (dont les branches professionnelles)

INDICATEUR DE RÉALISATION

- ✓ Évolution du nombre de vœux d'orientation dans les lycées à faibles effectifs

²² Voir les préconisations du CESER BFC dans le rapport de saisine « L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations » adopté le 02/05/2023

Préconisation n°6

Faire de la carte des formations et de la diversification des parcours un outil de sécurisation des établissements

Objectifs

- Maintenir l'offre territoriale de formation.
- Pérenniser les formations de niche.
- Offrir plusieurs choix d'orientation de proximité aux élèves.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ▶ Répartir de façon équilibrée les spécialités, les options et les effectifs entre les établissements d'un même bassin de vie.
- ▶ Offrir des formations professionnelles et technologiques à la fois de proximité et d'excellence, par les diplômes ou leur coloration, en particulier dans des bassins de vie excentrés.
- ▶ Maintenir les formations professionnelles à faibles effectifs lorsqu'elles répondent à un besoin économique réel, c'est-à-dire étayé par un fort taux d'insertion dans l'emploi et une adéquation avec les besoins exprimés par les acteurs et actrices socio-économiques locaux et régionaux.
- ▶ Lancer un "plan BTS" régional, porté conjointement par les autorités académiques et la Région :
 - Repenser le système des quotas, en BTS, d'élèves issus des baccalauréats professionnels, notamment pour les diplômés qui connaissent un fort taux de places vacantes.
 - Développer davantage de parcours mixtes en BTS (formation initiale et alternance).

CIBLES

- ✓ Région BFC
- ✓ Autorités académiques
- ✓ Organisations socio-économiques
- ✓ Communauté éducative

INDICATEURS DE RÉALISATION

- ✓ Nombre de spécialités par établissements
- ✓ Baisse du nombre de places vacantes en BTS

Préconisation n°7

Mettre en œuvre un plan de sauvegarde des lycées professionnels à faibles effectifs dans les territoires ruraux

Objectifs

- Ne fermer aucun lycée dans un territoire rural, notamment quand il n'y a pas d'autre établissement d'enseignement public dans le bassin de vie
- Pérenniser les formations de niche.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ▶ Coupler les efforts en matière de formations attractives avec des solutions annexes pour le transport et le logement (y compris pour les périodes de stage) dans une approche globale.
- ▶ Maintenir un dialogue constant avec les organisations socio-économiques.
- ▶ Ouvrir des formations spécifiques et rares, avec un fort taux de pression, dans ces établissements plutôt que dans les zones plus denses.
- ▶ Ouvrir des formations sur les métiers en tension et les faire connaître.
- ▶ Trouver des complémentarités avec les formations proposées par les autres établissements présents sur le territoire ou les territoires limitrophes (CFA, lycées privés, MFR...).
- ▶ Ouvrir ces établissements à d'autres types de formation (formations pour adultes, formation continue, dispositifs spécifiques pour les décrocheuses et décrocheurs, Dispositif Amont de la Qualification...) pour mutualiser les salles, les équipements et les plateaux techniques sous-utilisés.

CIBLES

- ✓ Région BFC
- ✓ Autorités académiques
- ✓ Organisations socio-économiques

INDICATEURS DE RÉALISATION

- ✓ Stabilisation/maintien des effectifs
- ✓ Nombre d'élèves formés et taux d'insertion professionnelle

Préconisation n°8

Renforcer et développer le fonctionnement en partenariat entre les établissements

Objectif

- S'appuyer sur le fonctionnement en réseau pour maintenir, enrichir et diversifier l'offre de formation.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF

- ▶ S'impliquer activement et de façon pérenne dans les dispositifs partenariaux existants : campus des métiers et des qualifications (CMQ), programmes d'échanges internationaux...
Par exemple, le label "Campus des métiers et des qualifications" permet de mobiliser des financements du Programme d'investissements d'avenir (PIA) ainsi que des crédits régionaux, notamment pour des projets de mutualisation de plateaux techniques à vocation pédagogique et de travail en réseau entre lycées, CFA, universités et entreprises.
- ▶ Organiser régulièrement, à l'échelle du bassin de vie, des visites d'entreprises et l'accueil de collégien-nes pour la découverte des formations et des métiers.
- ▶ Assurer un appui financier de la Région pour les établissements qui fonctionnent en partenariat, notamment pour les coûts induits (hébergement, transport...), comme le BTS en maintenance aéronautique proposé depuis 2021 au lycée Lumière de Luxeuil-les-Bains, en partenariat avec le lycée Astier de Paray-le-Monial spécialisé dans la maintenance des moteurs et cellules d'avions.

CIBLES

- ✓ Équipes de direction
- ✓ Région BFC
- ✓ Autorités académiques
- ✓ Organisations socio-économiques

INDICATEURS DE RÉALISATION

- ✓ Évolution du nombre de lycées impliqués dans des programmes partenariaux
- ✓ Évolution du nombre global de projets partenariaux

Préconisation n°9

Explorer des formes hybrides d'enseignement, en réseau ou à distance

Objectifs

- Élargir les possibilités d'options ou de spécialités proposées par les établissements.
- Maintenir l'offre pédagogique et la dynamique des établissements, ainsi que les chances de réussite des élèves.
- Encadrer la pratique pour éviter les dérives : classes entières en distanciel, matière enseignée pas ou peu adaptée...

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ▶ Ouvrir ou maintenir les options et spécialités à faible effectif avec des mises en réseau sur le modèle des campus connectés : avec un équipement numérique adéquat et un accompagnement méthodologique par des enseignant-es de l'établissement.
- ▶ Travailler spécifiquement sur la levée des freins, notamment autour du distanciel, en proposant des formations professionnelles spécifiques pour les enseignant-es, au sein des deux Écoles académiques de la formation (E AFC).

CIBLES

- ✓ Autorités académiques
- ✓ Établissements et enseignant-es
- ✓ Région BFC

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- ✓ Nombre d'élèves suivant ces enseignements
- ✓ Nombre de formations proposées
- ✓ Pérennité de ces formations

ORIENTATION 4

MAINTENIR DES LYCÉES ACCESSIBLES, VIVANTS ET ANCRÉS LOCALEMENT : QUALITÉ DE VIE, ACCESSIBILITÉ ET OUVERTURE DES LYCÉES SUR LEUR TERRITOIRE

Enjeu central

► Améliorer les conditions de vie et d'accès pour renforcer l'attractivité globale des établissements et leur rôle territorial

Constats

- La proximité du lycée reste un critère déterminant pour les familles.
- Les attentes en matière de mobilités sont fortes.
- Les établissements ont des horaires contraints par l'offre de transport.
- Le lycée est à la fois un lieu d'études, de vie et un acteur du territoire.
- Il est nécessaire d'adapter les bâtiments aux usages, à l'accessibilité et aux nouvelles pratiques.
- Les lycées ont un potentiel important d'ouverture vers l'extérieur.

Vu dans le questionnaire auprès des chef-fes d'établissement*

+ de 90 % des chef-fes d'établissement déclarent devoir adapter les emplois du temps aux horaires des transports lorsque les lycées sont situés dans des communes rurales.

*Enquête réalisée à l'automne 2025 auprès des 128 chef-fes d'établissements publics de BFC, pourcentage sur la base des 42 réponses obtenues.

Entendu pendant les auditions...

"L'organisation des transports scolaires vient contraindre les emplois du temps : les lignes de bus étant mutualisées entre lycée et collèges, les lycéens ne peuvent pas finir les cours après 17h. Cela affecte l'organisation pédagogique, car certaines combinaisons de spécialités ne sont pas possibles puisqu'elles débordent des horaires de transport" - [Un proviseur](#)

"Il y a une perte de 4 à 5 heures de cours sur la semaine à cause des transports" - [L'équipe de direction d'un lycée](#)

"Les lycées agricoles sont souvent éloignés ou mal desservis en transport. L'internat est quasi obligatoire, ce qui peut poser un problème aux familles" - [Une représentante des parents d'élèves](#)

"L'internat est fermé le week-end mais ouvre le dimanche soir. (...) Cette possibilité est un facteur d'attractivité (...)" - [Un proviseur](#)

"Il faut moderniser les lycées pour être plus accueillants, transformer les lieux et s'adapter aux besoins des élèves, qui évoluent aussi de génération en génération (...) Ils ont des demandes, il faut les écouter" - [Un proviseur](#)

"Les règlements intérieurs ne parlent que des devoirs des élèves et des familles, et pas suffisamment des droits" - [Une représentante des parents d'élèves](#)

"La multiplication des conventions, avec les obligations et les contraintes qui vont avec, fait peser une charge supplémentaire sur les équipes" - [Un proviseur](#)

"Il faut que les établissements intègrent le fait que le dispositif ne peut fonctionner que si tout le territoire se mobilise véritablement. Cela passe par de multiples actions, mais elles doivent être ancrées dans le territoire. (...) l'intérêt est de mobiliser la population locale et de lui offrir de nouveaux services" - [une élue locale sur le dispositif Collège Ouvert en Haute-Saône](#)

"Les liens du lycée avec la ville sont nombreux et importants. L'équipe municipale est convaincue que le lycée doit faire partie de l'écosystème culturel, sportif, économique..." - [Un élu local](#)

Préconisation n°10

Adapter les politiques de transport aux réalités des lycées

Objectifs

- Améliorer la qualité de vie des élèves et de leurs familles.
- Soutenir la réussite scolaire.
- Contribuer à l'attractivité des établissements.
- Favoriser les mobilités actives et durables.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ▶ Construire, avec le Conseil d'administration de l'établissement, un plan de déplacement d'établissement scolaire (PDES) pour chaque lycée et s'assurer de sa mise en œuvre et son financement par les différentes parties prenantes.²³
- ▶ Profiter des discussions en cours autour du Projet de loi-cadre relatif au développement des transports pour demander l'inclusion systématique d'un-e représentant-e de la communauté éducative au sein du comité des partenaires de chaque AOM (autorité organisatrice de la mobilité).
- ▶ Repenser l'organisation des lignes de transport scolaire pour ne pas excéder 40 minutes entre le domicile et le début ou la fin des cours, en revoyant notamment les circuits de ramassage : rotation, structuration en étoile, multimodalité... pour éviter en particulier que les premiers élèves ramassés soient systématiquement les derniers déposés.
- ▶ Renforcer le dialogue et la coordination des offres de transports entre l'AOM cheffe de file et les AOM locales quand elles interviennent sur un même territoire.
- ▶ Améliorer la lisibilité et l'accessibilité en regroupant sur les supports d'information papier et numérique toutes les possibilités de transport (Mobigo scolaire régional, Mobigo tous publics, transports gérés par les AOM...).
- ▶ Élargir le droit de gratuité des transports à l'ensemble des usagères et usagers lycéens (trajets vers l'établissement et vers les lieux de stage) au sein du périmètre de toutes les AOM de Bourgogne-Franche-Comté, quel que soit le mode de transport.
- ▶ Engager une évaluation régionale globale des transports scolaires.

CIBLES

- ✓ Région BFC
- ✓ Conseils d'administration des établissements
- ✓ Transporteurs
- ✓ AOM
- ✓ Parents d'élèves
- ✓ Él·e·s locaux

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- ✓ Diminution des temps moyens et médians de transport
- ✓ Hausse du taux de satisfaction des usagères et usagers

²³ Mobiscol, Le plan de déplacements d'établissement scolaire (PDES), 2025

Préconisation n°11

Améliorer la qualité de vie au sein des établissements

Objectif

- Améliorer les conditions d'accueil des élèves dans tous les temps qui rythment leur présence dans l'établissement : temps d'enseignement, de repas, d'hébergement, de repos, d'études...

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF

- ▶ Aménager des espaces dédiés, calmes et accueillants équipés de mobilier adapté (tables, bancs, assises confortables), afin d'offrir aux élèves des lieux pour se détendre, étudier ou s'isoler et favoriser ainsi la concentration et le bien-être.
- ▶ Établir systématiquement des projets de vie et d'animation pour chaque internat, conçu comme véritable lieu de vie.
- ▶ En cas de travaux importants, toujours consulter les utilisateurs et utilisatrices pendant l'écriture du cahier des charges, en particulier pour les internats.
- ▶ Faciliter l'ouverture des internats (par leur conception et leur organisation) à d'autres publics : apprenti-es, étudiant-es, stagiaires...
- ▶ Redynamiser et redonner un rôle au Conseil de la vie lycéenne et au Conseil académique de la vie lycéenne, en sanctuarisant des budgets par établissement et en formant les lycéen.nes élu.es à ces instances.
- ▶ Faire un bilan du transfert du dispositif régional EVEIL aux établissements.
- ▶ Opérer un rapprochement entre la Région et le CROUS pour que tous les étudiant-es en formation supérieure au sein des lycées bénéficient des avantages étudiants, comme le repas à 1 euro.

CIBLES

- ✓ Région BFC
- ✓ Chef-fes d'établissements
- ✓ Autorités académiques
- ✓ Instances (CA, CVL, CAVL)
- ✓ Élèves

INDICATEUR DE RÉSULTAT

- ✓ Hausse du taux de satisfaction sur la qualité de vie dans les établissements, dans les enquêtes auprès des élèves et des personnels

Préconisation n°12

Ouvrir les lycées sur leur bassin de vie

Objectif

- Faire des lycées des acteurs à part entière du territoire dans lequel ils sont implantés.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF

- ▶ Lancer un dispositif régional "lycée ouvert", sur le modèle du dispositif "Collège ouvert" initié par le Département de Haute-Saône²⁴ :
 - Faciliter et accompagner l'accès à des tiers aux équipements des lycées, sur la base de vrais projets et de conventionnements adaptés et précis proposés par la Région. Par exemple : tiers-lieux, fab-labs, jardins partagés, accueil d'activités associatives ou de santé, clubs ado...
 - Partager les charges d'entretien et d'utilisation des bâtiments et équipements en cas d'ouverture à des tiers, sur la base de contrats spécifiques de mises à disposition.
- ▶ Anticiper la possibilité d'ouverture des équipements vers l'extérieur pour toutes les nouvelles constructions et rénovations dans les établissements.
- ▶ Élaborer une stratégie régionale pour la réaffectation des bâtiments vacants, en anticipant une réversibilité des usages.

CIBLES

- ✓ Région BFC
- ✓ Élu·es locaux
- ✓ Organisations socio-économiques

INDICATEURS DE RÉALISATION

- ✓ Nombre de lycées participant au dispositif "Lycée ouvert"
- ✓ Nombre de conventionnements

²⁴ Conseil départemental de Haute-Saône/Observatoire Territorial, Présentation de l'expérimentation du « collège ouvert », 2023 [vidéo en ligne]

Conclusion

Ce rapport met en évidence un point essentiel : il n'existe ni modèle unique ni solution universelle pour les lycées de demain en Bourgogne-Franche-Comté. Les préconisations formulées ne visent pas à uniformiser, mais à accompagner la diversité des établissements, des publics et des réalités locales, pour maintenir une offre éducative de proximité et de qualité. Elles appellent des réponses différenciées, construites au plus près des besoins, avec souplesse et capacité d'adaptation.

Elles ne reposent pas non plus sur une logique d'augmentation systématique des moyens. Au contraire, elles invitent à mieux utiliser l'existant, à rationaliser les ressources et à optimiser les organisations, pour davantage d'efficacité et de pertinence. Cette approche suppose un changement de méthode : considérer le lycée non plus comme un espace strictement sanctuarisé d'éducation au sens institutionnel, mais comme un lieu plus ouvert, en interaction avec son environnement, ses partenaires et son territoire.

Les évolutions démographiques, notamment la baisse attendue du nombre d'élèves, devraient être considérées comme une opportunité. Elles peuvent permettre de repenser les conditions d'apprentissage, de renforcer l'accompagnement des élèves et de redéfinir les usages des espaces et des temps scolaires. Ces transformations devront composer avec les temporalités différentes entre les ministères de tutelle (Éducation Nationale et Agriculture) et les collectivités régionales et locales, ce qui implique une meilleure coordination des acteurs et actrices.

Les chef-fes d'établissement ont exprimé, avec leurs propres mots, les principaux défis pour les lycées de demain en Bourgogne-Franche-Comté, en répondant à l'enquête. Ils sont livrés ici, et servent de conclusion finale à ce rapport.



Annexes

Annexe 1

Liste des membres de la commission Formation-Recherche

Annexe 2

Personnes auditionnées

Annexe 3

Schéma des instances de représentations des élèves au sein des lycées

Annexe 4

Tableau des effectifs totaux de élèves dans les établissements publics de BFC à la rentrée 2025

Annexe 5

Questionnaire adressé aux chef-fes d'établissements des 128 lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté

Annexe 1

Liste des membres de la commission Formation-Recherche

- FAUCOGNEY Stéphane (UNSA), président de la commission

- BARJOT Didier (CPME)
- BERNARD Julien (CGT)
- BICHEBOIS-DELHIEF Louis (FAGE)
- COMPAROT Sylvain (MEDEF)
- COTTET Francis (FO)
- DABÈRE Patricia (CFDT)
- DESMEDT Christophe (U2P)
- DESNOYERS Guilain (Jeunes agriculteurs)
- GALLET Dominique (CGT)
- HILY Sandrine (Personnalité qualifiée)
- PRIVOLT Pierre-Alexandre (FCPE), rapporteur
- RICHARD Carole (CMA BFC), rapporteure
- ROCH Emmanuelle (CFTC)
- ROUSSEAU Sandrine (Secteur ESR)
- ROUSSET Yann (CFDT)
- VAIRAC Pascal (Secteur ESR)

Ont également participé à ces travaux mais ont depuis quitté la Commission Formation-Recherche ou le CESER :

- GIRARDIN Emma (ANAF)
- JEANNERET Françoise (MEDEF)

Chargée d'études :

- FRESQUET Muriel

Annexe 2

Personnes auditionnées

- ARNOULD Isabelle, vice-présidente en charge de l'éducation et la jeunesse au conseil départemental de Haute-Saône
- BERTRAND Laurent, coordonnateur régional des campus des métiers et des qualifications pour la Bourgogne-Franche-Comté
- BOLE Cédric, maire de Morteau, président de la communauté de communes Val de Morteau
- BOURGEOIS Willy, vice-président aux lycées et à l'alimentation, l'offre de formation, l'apprentissage, l'orientation du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- BROYER Jean, proviseur du lycée général et technologique Victor Hugo de Besançon, et son équipe de direction
- ENSEL Grégoire, vice-président de la fédération des conseils de parents d'élèves Bourgogne et nationale
- FEUVRIER François, proviseur du lycée professionnel Tristan Bernard de Besançon, et son équipe de direction
- FINCK Thierry, proviseur du lycée polyvalent Edgar Faure de Morteau, et son équipe de direction
- FONTAINE Jérôme, directeur adjoint de la direction des lycées de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- GIRARDOT Julien, président du comité local de la fédération des conseils de parents d'élèves de Salins les Bains, du Jura et coordinateur du comité de l'académie de Besançon
- LAJEUNESSE Frédéric, collaborateur de Mme SOLLOGOUB, sénatrice de la Nièvre
- LEFEVRE Louis, directeur de la direction des lycées de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- LELABOUSSE Christophe, chef du service éducation jeunesse et sport au Département de Haute-Saône
- LIBIN Annabelle, membre de la fédération des conseils de parents d'élèves du Territoire de Belfort
- LIMACHER Axel, directeur général adjoint du pôle éducation et vivre ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- LUDWIG Mickaël, proviseur du lycée polyvalent Désiré Nisard de Chatillon-sur-Seine, et son équipe de direction
- MARMOT Sébastien, délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC)
- MENNESSIER Agathe, directrice du lycée agricole La Barotte de Chatillon-sur-Seine, et son équipe de direction
- MIGNOT Guenaëlle, secrétaire générale de la fédération des conseils de parents d'élèves de Côte d'Or et de Bourgogne
- PERRAULT Didier, délégué régional académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

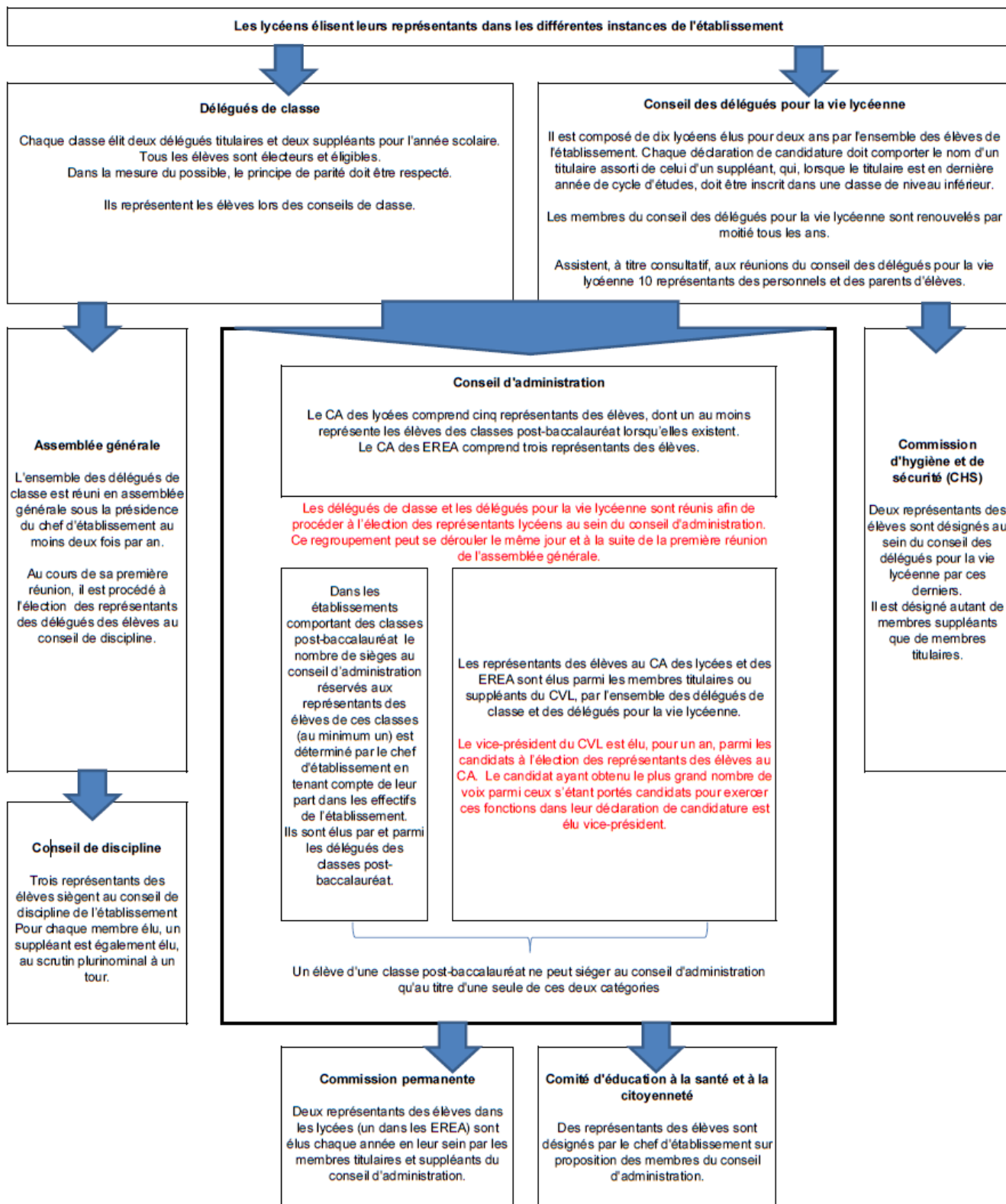
- PINARD Lionel, proviseur du lycée polyvalent Hippolyte Fontaine de Dijon
- SOLLOGOUB Nadia, sénatrice de la Nièvre

Les représentant·es de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) ont contribué par écrit.

Les membres de la commission Formation-Recherche tiennent également à remercier les élèves et les enseignant·es des lycées Edgar Faure, La Barotte, Désirée Nisard, Victor Hugo, Tristan Bernard et Hippolyte Fontaine, avec qui ils ont pu échanger lors des déplacements au sein de ces établissements.

Annexe 3

Schéma des instances de représentations des élèves au sein des lycées



Source : Ministère de l'Éducation nationale, Vie lycéenne, 2026

Annexe 4

Tableau des effectifs totaux de élèves dans les établissements publics de BFC à la rentrée 2025

Dépt	Ville	ÉTABLISSEMENT	Effectif rentrée 2024	Effectif rentrée 2025
21	AUXONNE	LPO Prieur de la Côte d'Or	795	837
21	BEAUNE	EREA Alain Fournier	130	131
21	BEAUNE	LPO Clos Maire	856	806
21	BEAUNE	LPO Etienne-Jules Marey	815	839
21	BROCHON	LEGT Stephen Liégeard	743	775
21	CHATILLON SUR SEINE	LPO Désiré Nisard	361	360
21	CHENOVE	LP Roland Carraz	298	290
21	CHEVIGNY St SAUVEUR	LEG Jean-Marc Boivin	559	555
21	DIJON	LEG Charles de Gaulle	1 069	1 060
21	DIJON	LEGT Carnot	1 819	1 810
21	DIJON	LEGT Gustave Eiffel	1 337	1 289
21	DIJON	LEGT Montchapet	1 011	997
21	DIJON	LPO Hippolyte Fontaine	1 208	1 203
21	DIJON	LPO Le Castel	1 948	1 936
21	DIJON	LPO Les Marcs d'Or	474	437
21	DIJON	LPO Simone Weil	773	795
21	LONCHAMP	LPO Henry Moisan	211	204
21	MONTBARD	LP Eugène Guillaume	148	139
21	SEMUR EN AUXOIS	LPO Anna Judic	665	630
25	AUDINCOURT	LP Nelson Mandela	643	642
25	BAUME LES DAMES	LP Jouffroy d'Abbans	220	213
25	BESANCON	EREA Simone Veil	83	96
25	BESANCON	LEGT Louis Pasteur	1 268	1 251
25	BESANCON	LEGT Louis Pergaud	1 980	2 063
25	BESANCON	LEGT Victor Hugo	1 417	1 417
25	BESANCON	LP Condé	450	447
25	BESANCON	LP Pierre-Adrien Pâris	370	372
25	BESANCON	LP Tristan Bernard	405	418
25	BESANCON	LPO Claude Nicolas Ledoux	1 005	1 042
25	BESANCON	LPO Jules Haag	1 858	1 857
25	MONTBELIARD	LEGT Cuvier	1 097	1 116
25	MONTBELIARD	LP Les Huisselets	659	667
25	MONTBELIARD	LPO Germaine Tillion	2 101	2 117
25	MORTEAU	LPO Edgar Faure	1 216	1 299
25	PONTARLIER	LP Toussaint Louverture	415	405
25	PONTARLIER	LPO Xavier Marmier	1 497	1 572
25	VALENTIGNEY	LEGT Armand Peugeot	779	763
39	CHAMPAGNOLE	LPO Paul Emile Victor	600	608
39	CROTENAY	EREA La Moraine	90	87
39	DOLE	LEG Charles Nodier	724	706
39	DOLE	LP Jacques Prévert	346	336
39	DOLE	LPO Jacques Duhamel	1 161	1 115
39	LONS LE SAUNIER	LEGT Jean Michel	1 144	1 070
39	LONS LE SAUNIER	LP Le Corbusier	181	187
39	LONS LE SAUNIER	LP Montciel	305	313
39	MOIRANS EN MONTAGNE	LP Pierre Vernotte	147	133
39	HAUTS-DE-BIENNE	LPO Victor Bérard	698	699
39	MOUCHARD	LPO Du Bois	238	242
39	POLIGNY	LPO Hyacinthe Friant	818	829
39	SAINT AMOUR	LP Ferdinand Fillod	128	127
39	SAINT CLAUDE	LPO Pré St Sauveur	639	641
39	SALINS LES BAINS	LC Victor Considérant	256	250
58	CHÂTEAU-CHINON	LP François Mitterrand	305	323
58	CLAMECY	LPO Romain Rolland	315	303
58	COSNE SUR LOIRE	LPO Pierre-Gilles de Gennes	655	657
58	DECIZE	LPO Maurice Genevoix	471	467

58	FOURCHAMBAULT	LP Pierre Bérégovoy	402	390
58	NEVERS	LEGT Alain Colas	794	797
58	NEVERS	LEGT Jules Renard	772	722
58	NEVERS	LEGT Raoul Follereau	750	754
58	NEVERS	LP Jean Rostand	440	434
58	VARZY	LC Le Mont Châtelet	69	80
70	GRAY	LP Henri Fertet	473	480
70	GRAY	LPO Augustin Cournot	599	600
70	HERICOURT	LPO Louis Aragon	453	490
70	LURE	LPO Georges Colomb	942	940
70	LUXEUIL LES BAINS	LPO Lumière	959	928
70	VESOUL	LEGT Les Haberges	809	835
70	VESOUL	LP Luxembourg	279	299
70	VESOUL	LP Pontarcher	455	474
70	VESOUL	LPO Edouard Belin	941	908
71	AUTUN	LPO Bonaparte	630	617
71	BLANZY	LP Claudie Haigneré	419	459
71	CHALON SUR SAONE	LEG Pontus de Tyard	836	805
71	CHALON SUR SAONE	LP Jeannette Guyot	549	561
71	CHALON SUR SAONE	LPO Niépce/ Balleure	1 037	1 038
71	CHALON SUR SAONE	LPO Emiland Gauthey	884	900
71	CHALON SUR SAONE	LPO Hilaire de Chardonnet	542	565
71	CHALON SUR SAONE	LPO Mathias	1 187	1 250
71	CHARNAY LES MACON	EREA Claude Brosse	150	146
71	CHAROLLES	LPO Julien Wittmer	675	675
71	CLUNY	LEGT La Prat's	419	435
71	DIGOIN	LEGT Camille Claudel	509	463
71	LE CREUSOT	LPO Léon Blum	1 132	1 158
71	LOUHANS	LPO Henri Vincenot	702	680
71	MACON	LEGT Lamartine	1 651	1 566
71	MACON	LP Alexandre Dumaine	454	460
71	MACON	LPO René Cassin	1 258	1 279
71	MONTCEAU LES MINES	LEGT Henri Parriat	884	860
71	PARAY LE MONIAL	LP Astier	188	183
71	TOURNUS	LEGT Gabriel Voisin	408	431
89	AUXERRE	LEG Jacques Amyot	880	878
89	AUXERRE	LP Vauban	488	503
89	AUXERRE	LPO Fourier Saint-Germain	1 453	1 470
89	AVALLON	LPO du Parc des Chaumes	464	421
89	JOIGNY	EREA Jules Verne	145	131
89	JOIGNY	LPO Louis Davier	1 395	1 352
89	SENS	LEGT C et R Janot	2 206	2 172
89	SENS	LP Pierre et Marie Curie	568	568
89	TONNERRE	LPO Chevalier d'Eon	451	460
89	TOUCY	LEGT Pierre Larousse	434	435
90	BAVILLIERS	LP Denis Diderot	390	416
90	BELFORT	LEGT Condorcet	1 079	1 064
90	BELFORT	LEGT Gustave Courbet	1 132	1 144
90	BELFORT	LEGT Raoul Follereau	1 111	1 109
90	BELFORT	LP Raoul Follereau	671	683
90	DELLE	LP Jules Ferry	249	251
Sous-total E.N.			78 671	78 662
21	BEAUNE	LECTA de Beaune	311	300
21	CHATILLON SUR SEINE	LECTA La Barotte	166	183
21	PLOMBIERES LES DIJON	LECTA Félix Kir Plombières-lès-Dijon	147	148
21	QUETIGNY	LECTA Olivier de Serres Quetigny	282	316
25	DANNEMARIE SUR CRETE	LECTA Granvelle	470	498
25	MAMIROLLE	LECTA de Mamirolle	98	104
39	LONS LE SAUNIER	LECTA Mancy	253	262
39	MONTMOROT	LECTA Edgar Faure	492	461
39	POLIGNY	LECTA de Poligny	87	86
58	CHALLUY	LECTA de Nevers-Cosne	312	292

58	CHÂTEAU-CHINON	LECTA du Morvan	272	226
58	SERMOISE SUR LOIRE	LPA de Plagny	134	125
70	VESOUL	LECTA Etienne Munier	336	337
71	CHAROLLES	LPA de Charolles	92	100
71	DAVAYE	LECTA Lucie Aubrac	231	215
71	ETANG SUR ARROUX	LPA du Velet	57	76
71	FONTAINES	LECTA de Fontaines	308	341
71	TOURNUS	LPA de l'horticulture	178	182
89	CHAMPS SUR YONNE	LPA Albert Schweitzer	207	225
89	VENOY	LECTA Auxerre de Brosse	305	303
90	VALDOIE	LECTA Lucien Quelet	266	275
Sous-total Agricoles			5 004	5 055
TOTAL			83 675	83 717

Région Bourgogne-Franche-Comté, 2025

Annexe 5

Questionnaire adressé aux chef-fes d'établissements des 128 lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté

Ce questionnaire en ligne, ouvert du 16/10 au 14/11/2025, a permis de recueillir 42 réponses sur un total de 128 établissements contactés.

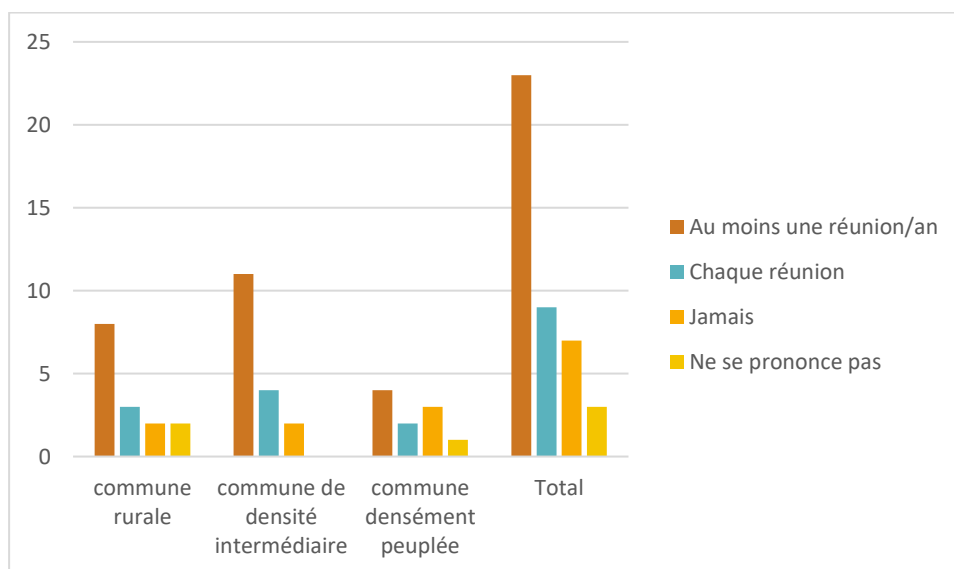
Parmi les établissements qui ont répondu :

- 15 se situent dans une commune rurale
- 17 se situent dans une commune de densité intermédiaire
- 10 se situent dans une commune densément peuplée

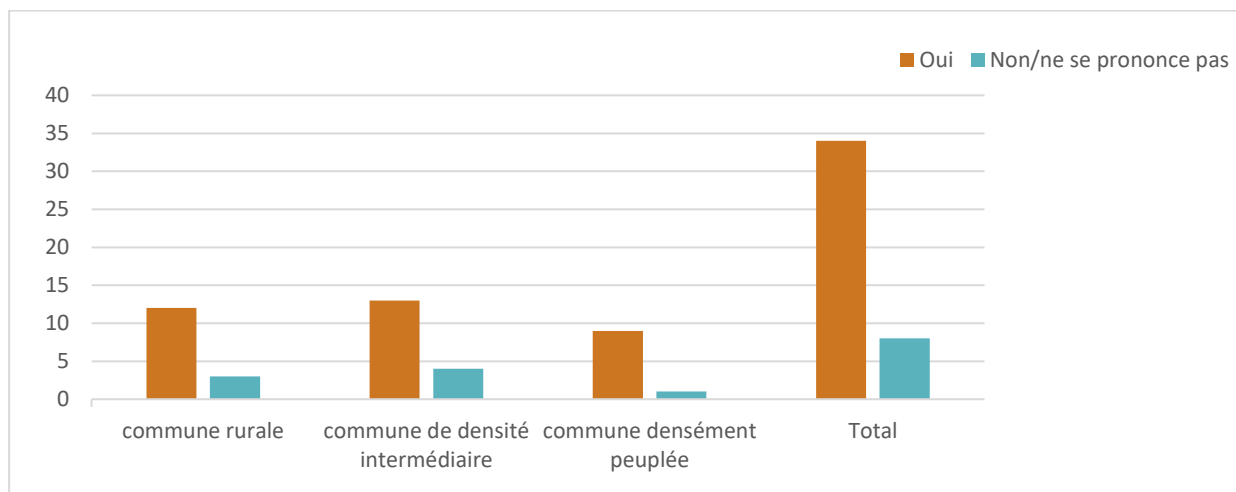
- 7 comptent moins de 300 élèves
- 14 comptent entre 300 et 600 élèves
- 21 comptent plus de 600 élèves

Synthèse des réponses (en nombre de répondants dans les graphiques ci-dessous)

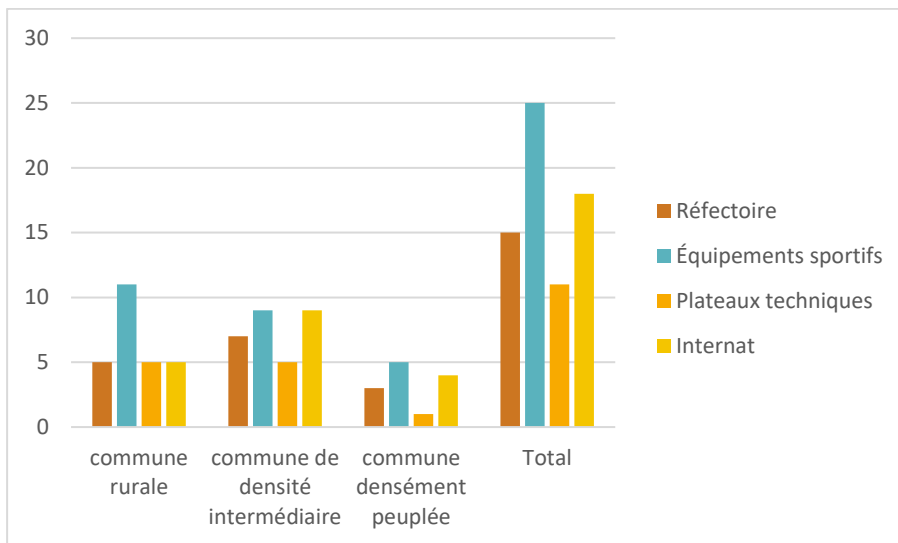
1/ À quelle fréquence les élu-es de la Région participent-ils aux conseils d'administration de votre établissement ?



2/ Disposez-vous de moyens de communication simples pour contacter les élu-es du Conseil régional membres du conseil d'administration de votre établissement ?

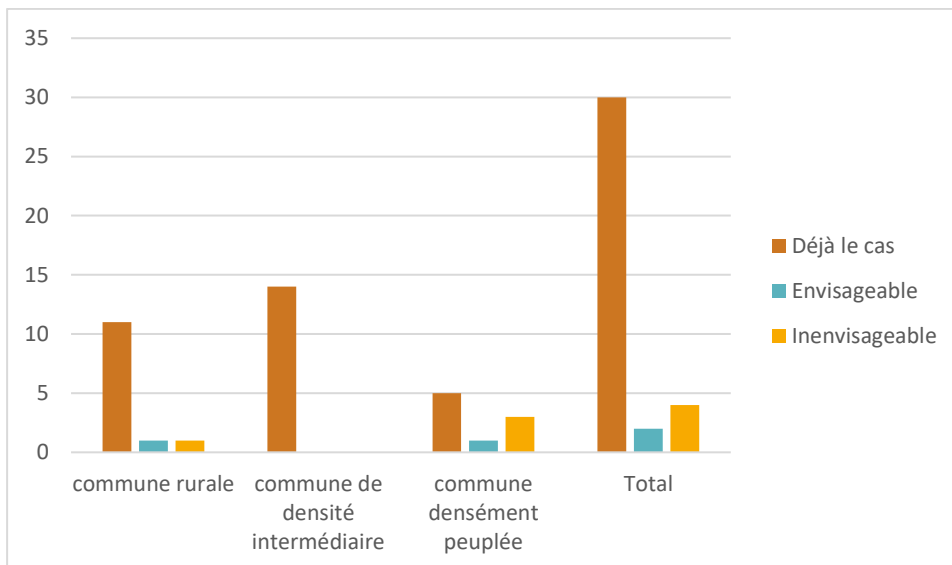


3/ Quels sont les équipements mutualisés avec d'autres structures (autre établissement scolaire, commune, autre) ?

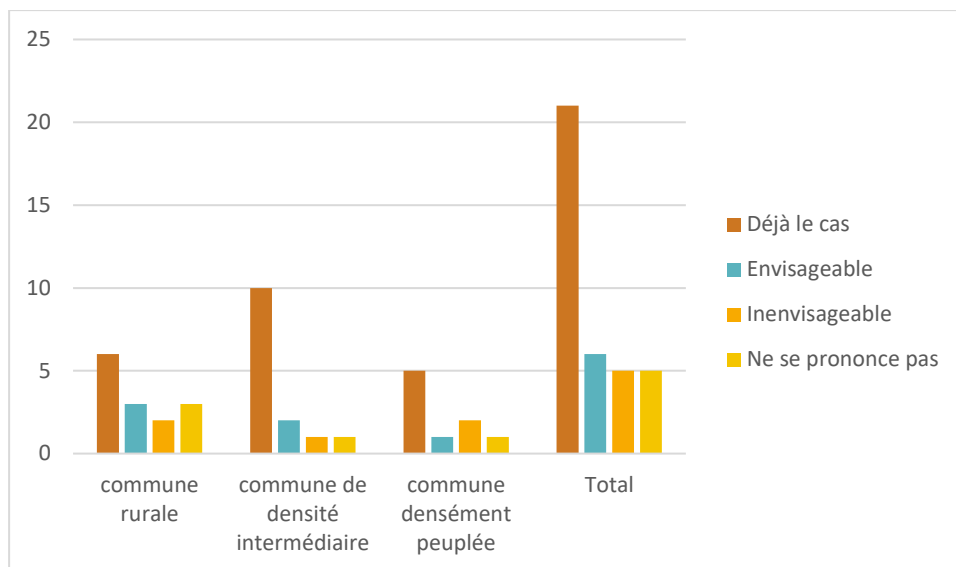


NB : un seul établissement a indiqué disposer d'un centre de documentation et d'information (CDI) mutualisé, il n'a donc pas été retenu pour figurer dans le graphique.

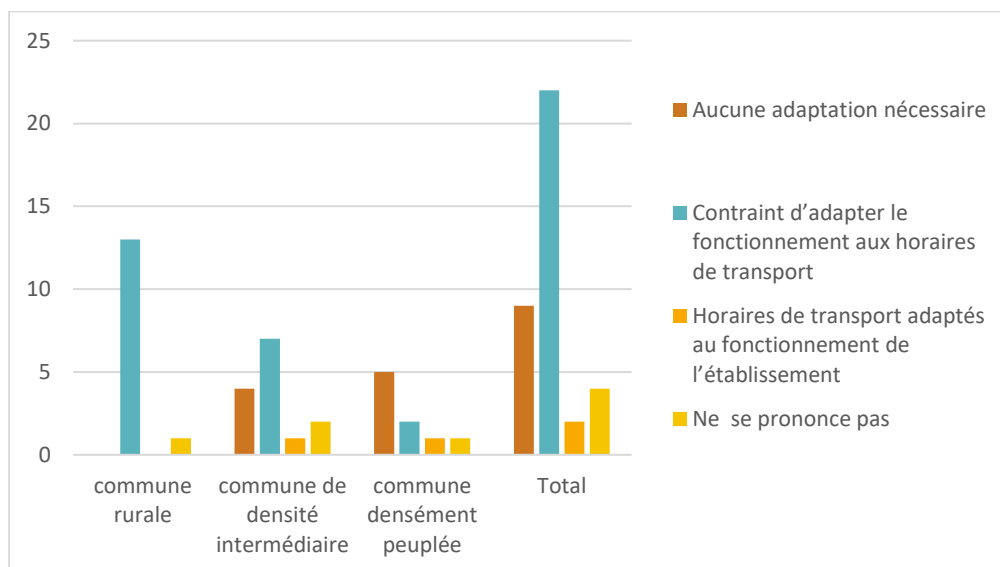
4/ Pour optimiser l'utilisation des locaux, pourriez-vous envisager l'ouverture de votre établissement à des tiers pendant les périodes scolaires ?



5/ Pour optimiser l'utilisation des locaux, pourriez-vous envisager l'ouverture de ce même établissement à des tiers en dehors les périodes scolaires ?



6/ Quel est l'impact de l'offre de transport sur le fonctionnement de l'établissement ?



Déclarations

Julien Bernard, au nom de la CGT

Les territoires de Bourgogne-Franche-Comté sont très divers, marqués pour certains par une faible densité démographique. Nombre d'études montrent que la déprise va s'accroître. Nous le savons et partageons l'analyse.

Mais une région ne se résume pas à des statistiques, des projections, des chiffres. Une région, ce sont des habitants de tous âges qui vivent et vont vivre dans ses territoires, qui ont des besoins, qui doivent trouver des réponses avec des politiques publiques ambitieuses. C'est aussi cela qui peut attirer de nouveaux habitants. Cette démarche nécessite des choix politiques.

Notre postulat : il est essentiel que chaque enfant, chaque jeune, quelle que soit sa situation, accède à une éducation émancipatrice et à une formation de qualité sur l'ensemble du territoire régional, dont l'accès est aisé pour lui garantir de bonnes conditions d'études. C'est assurer à la fois une promesse constitutionnelle et mettre en œuvre une réelle égalité de droits.

La carte, page 15 du rapport, montre bien le rôle essentiel des lycées publics pour répondre aux besoins d'éducation des jeunes, donc aux besoins de l'ensemble des habitants et des territoires, donc pour l'aménagement du territoire régional. Les établissements scolaires sont souvent un des derniers services publics qui demeure dans un territoire.

Alors, faisons de la situation démographique régionale quelque chose de positif. En cela nous partageons l'angle pris dans l'autosaisine : soyons inventifs, sans penser en premier en termes de financement et de mètres carrés. Ceci nécessite un travail partagé entre l'Éducation Nationale, la Région, les autres collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs pour maintenir tous les lycées, notamment en zone rurale et qu'ils soient des lieux :

- d'excellence éducative, avec des spécialités, des options et d'autres dispositifs qui répondent aux besoins et souhaits des jeunes du territoire, voire au-delà,
- ouverts sur le territoire, sa population et l'ensemble de ses acteurs.

Ceci est l'objet du contrat territorial proposé.

Cette étude n'a pas traité des lycées privés. Nous constatons depuis très longtemps qu'une grande liberté leur est donnée sans leur demander de répondre aux mêmes contraintes que les lycées publics que ce soit en termes d'implantation, de formations proposées, de mixité

sociale, d'accueil des élèves via des modalités sélectives. Cette autonomie sans contrepartie est sous perfusion des finances publiques nationales et locales. D'autant que les modalités de calcul du forfait d'externat varient d'une collectivité à l'autre, la région BFC étant l'une des plus généreuse, et la baisse du nombre d'élèves augmente mécaniquement ce forfait pour les établissements privés. De plus, des financements au-delà des obligations légales continuent à être attribués, par exemple pour l'investissement. De fait, la participation des établissements privés au service public d'éducation pourrait être remise en cause s'ils ne remplissaient pas les mêmes exigences : l'argent public devrait alors aller aux lycées publics.

Nombre de rapports officiels dénoncent les carences des contrôles sur l'utilisation des fonds publics octroyés.

Pour finir, alors que le Ministre de l'Éducation Nationale prévoit des milliers de suppression de postes dans l'enseignement public à la prochaine rentrée, plus de 300 en BFC, ce que nous condamnons fortement, le Gouvernement montre, par sa seule approche budgétaire, qu'il se refuse à anticiper et construire un avenir meilleur pour les jeunes générations.

La CGT votera cet avis car les propositions vont dans le bon sens.

Catherine Daurox, au nom de la CFDT

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

"Penser le lycée de demain à l'aune du ralentissement démographique" est une préoccupation de toutes les régions comme en témoigne le recueil publié en juin dernier par l'Association Régions de France.

Dans ce recueil, M. Willy Bourgeois, vice-président en charge des lycées, semble convaincu de la nécessité de transformer la contrainte démographique en opportunité et vise l'excellence pour tous.

En Bourgogne-Franche-Comté, la situation est d'autant plus complexe que la déprise démographique est sévère, que le caractère rural est prégnant et que le bâti souffre d'une inadaptation au réchauffement climatique. Tout cela dans un contexte de contraction budgétaire.

La CFDT rappelle que la baisse démographique ne doit pas être un prétexte à économies

budgétaires. Elle doit d'abord effectivement être considérée comme une opportunité pour alléger les effectifs par classe, renforcer les équipes éducatives et garantir un accompagnement de qualité notamment pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Il y a nécessité d'être attentif au maillage éducatif rural et de déjouer le risque de désertification éducative. Cette préservation doit relever le défi du sentiment de délaissement des zones rurales, accentuant un sentiment d'assignation à résidence.

Par ailleurs, la CFDT souligne qu'une prospective pluriannuelle est indispensable pour anticiper les évolutions démographiques, adapter les politiques éducatives et disposer des ressources humaines dédiées. Dans cet esprit, elle soutient la mise en place des observatoires des dynamiques rurales et territoriales qui sont censés "offrir aux élus et aux acteurs locaux, en milieu rural comme urbain, un cadre de dialogue et de prospective pour anticiper l'évolution du maillage éducatif et définir des actions communes".

La complexité de la situation nécessite en effet une approche systémique qui souffrirait d'un raisonnement en silos. Des solutions innovantes sont susceptibles d'éclorre si l'anticipation, la transversalité et l'opérationnalité sont à l'œuvre :

1/ Inventer de nouvelles organisations scolaires nécessite un dialogue ouvert mettant les usagers au centre des préoccupations et en ayant à l'esprit la nécessaire agilité administrative du fonctionnement.

C'est pourquoi ce dialogue doit être :

- inter-collectivités (la Mairie, le Département, la Région)
- inter-institutionnel (État, Région, Rectorat, Ministère de l'Agriculture)
- inter-sectoriel (privé-public)

2/ Planifier des transitions territoriales nécessite une implication de tous les acteurs et un échange constant avec les personnels et les habitants dans un souci de transparence et dans un esprit de concertation. La question de l'attractivité des territoires en matière de ressources humaines ne doit pas être éludée.

Le défi est immense et il ne pourra être relevé qu'avec un renforcement du dialogue, une réelle concertation conduisant à la co-construction du maillage éducatif au plus près de chaque territoire. Il s'agit d'assurer la soutenabilité du principe d'égalité des chances.

La CFDT, avec toutes ces remarques, validera le rapport de cette auto-saisine.

Christelle Faivre, au nom de FSU et Solidaires

Si nous pouvons nous féliciter de la production de cet avis plus qu'abouti que ce soit en termes de constats que de propositions, nous ne pouvons cependant pas cautionner des propositions liées à la mutualisation.

C'est une porte ouverte pouvant ouvrir la voie à des expérimentations ou mises en place qui pourraient être inappropriées voire complètement inacceptables et au préjudice des élèves et de l'ensemble des corps enseignants et du personnel.

Rappelons-le : les lycées doivent être des lieux neutres sanctuarisés permettant l'apprentissage des savoirs dans des conditions optimales pour les élèves et des conditions d'exercice dignes de ce nom pour l'ensemble du corps enseignants et des personnels.

La FSU et Solidaires s'abstiendront sur le rapport.

Nadhem Ben Rahma, au nom du CRAJEP BFC

Madame la Présidente, mes chers collègues,

L'autosaisine sur les modèles des lycées de demain nous invite à regarder bien au-delà du seul bâti scolaire, des équipements ou des modalités pédagogiques. Elle nous pousse à interroger ce que nous voulons transmettre à la jeunesse, et comment les lycées peuvent devenir des espaces capables de répondre aux défis sociaux, démocratiques, écologiques et citoyens qui traversent notre société.

Penser les lycées de demain, c'est d'abord penser avec les jeunes, et non uniquement pour eux. La jeunesse n'est pas seulement destinataire des politiques éducatives ; elle doit être reconnue comme actrice des transformations à construire. Cela suppose d'écouter davantage ses aspirations, ses vulnérabilités parfois, mais aussi sa capacité d'engagement, d'innovation et d'invention.

Le lycée de demain doit être un lieu d'apprentissage, bien sûr, mais aussi un lieu de vie, d'émancipation, de participation et de construction citoyenne. Cela suppose d'ouvrir davantage la réflexion aux attentes et aux capacités d'engagement de la jeunesse.

Dans cette perspective, le rôle du monde associatif, et singulièrement des acteurs de l'Éducation populaire, de l'ESC et l'EAC, mérite d'être pleinement reconnu. Parce qu'ils agissent au croisement de l'éducation, de la citoyenneté, de l'inclusion et de l'engagement, ils ont beaucoup à apporter dans les transformations nécessaires à venir. De la même

manière que le rapprochement entre l'Éducation nationale et le monde de l'entreprise a été encouragé, il apparaît nécessaire d'opérer une ouverture tout aussi ambitieuse vers le monde associatif, culturel et citoyen.

Les lycées de demain gagneront à être pensés comme des écosystèmes ouverts sur leur territoire, en lien avec les associations, les collectivités et les acteurs éducatifs. Cette ouverture est une condition pour renforcer le pouvoir d'agir des jeunes, lutter contre les inégalités et accompagner les transitions.

Cette autosaisine peut porter cette ambition : celle de lycées plus ouverts, plus participatifs, plus émancipateurs, construits avec la jeunesse et avec l'ensemble des forces vives qui contribuent déjà à son accompagnement.

C'est une vision exigeante, mais nécessaire, si nous voulons que les lycées de demain soient à la hauteur des défis de demain.

Le CRAJEP BFC salue la qualité du travail des membres de la commission Formation-Recherche, et votera pour le rapport d'autosaisine.

Je vous remercie.

Didier Michel, au nom du MEDEF

En premier lieu, je tiens à saluer cet important travail particulièrement intéressant qui a été fait sur ce sujet. Il me semble effectivement, comme c'était souligné, extrêmement important qu'il y ait toujours une répartition des lycées, dans des zones où ils amènent une véritable structuration sociale.

Toutefois, je pense que vous savez tous que les finances de la Région sont contraintes et que ça ne va pas aller forcément en s'améliorant. Alors j'ai été un petit peu surpris, habitant Auxerre, d'un mouvement qu'il y a eu il y a quelques temps, lorsqu'il a fallu fermer le lycée Saint-Germain. Le lycée Saint-Germain, c'était un petit lycée qui coûtait fort cher parce qu'il aurait fallu effectuer des travaux extrêmement importants de rénovation énergétique.

Alors qu'il y avait un grand lycée qui s'appelle le lycée Joseph Fourier. Ils doivent être distants tous les deux d'à peu près deux kilomètres, ce n'est quand même pas une affaire d'État. Et j'ai vu les polémiques que ça faisait avec des arguments implacables. Ah oui, mais ce sera moins pratique. Bon, donc à un moment, il faut avoir un certain pragmatisme parce que la Région ne peut pas "raser gratis" et partout. J'ai dit.

Sébastien Burlion, au nom de APF France handicap

Madame la Présidente, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues,

La très belle présentation faite par la commission Formation-Recherche sur les lycées de demain, est parfaite pour la transition avec la déclaration de mon association.

APF France handicap tient à apporter son soutien à tous les élèves en situation de handicap de la région Bourgogne-Franche-Comté. En 2026, ils sont encore victimes du non-respect de la loi handicap du 11 février 2005. 21 ans après l'adoption de cette loi, plusieurs lycées et établissements de la région ne sont toujours pas rendus accessibles. Que s'est-il passé pendant ces 21 ans ?

Petit rappel de cette loi : "La loi a réaffirmé que les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que tous citoyens dans tous les aspects de la vie : éducation, emploi, santé, transports, loisirs... L'objectif est par exemple d'assurer l'accueil et l'accompagnement des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire" "Une loi majeure adoptée qui promet l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap".

Si j'interviens aujourd'hui, c'est pour évoquer la situation des jeunes en situation de handicap qui malgré les difficultés, ont réussi à continuer leurs études et souhaitent poursuivre en BTS.

Comment ne pas être révolté quand on apprend qu'en 2025, un de ces jeunes a été orienté sur une filière qu'il n'a pas choisie et qui ne correspond pas à ses projets. Filière dans laquelle il ne s'épanouit pas ! Cette orientation a été faite sous prétexte que l'établissement dispensant les cours qu'il souhaitait suivre ne peut l'accueillir ! Il n'est pas accessible !!

Comment ne pas être en colère quand cette année un autre jeune choisit lui aussi une filière BTS ne se faisant que dans un seul établissement de Franche-Comté et qu'il reçoit une fin de non-recevoir pour les mêmes raisons, avec en prime "il n'y a pas d'argent et il n'y aura pas d'accessibilité".

Comment ces situations peuvent être acceptées par les élus de la Région ? Comment se fait-il qu'après le report par deux fois de la fin des travaux d'accessibilité de la loi de 2005, des établissements scolaires et universitaires ne soient toujours pas rendus accessibles pour que ces élèves ne soient pas sacrifiés par manque d'ambition de la région. Tous ces jeunes en situation de handicap doivent se battre au quotidien pour se déplacer, accéder à l'école, au logement, aux soins, pour se former, pour décrocher

un emploi et la liste n'est pas exhaustive. En plus de ces réalités, n'oublions pas qu'ils n'ont même pas l'opportunité de suivre la filière d'étude les faisant vibrer pour l'inaccessibilité des locaux ! Comment peuvent-ils accepter de se retrouver dans cette situation du fait du non-respect de la loi ? Comment pouvons-nous l'accepter ? Cette situation nous concerne tous.

Le dernier rapport du défenseur des droits vient de sortir et pour la 9^e fois consécutive, le handicap est la première cause de discrimination en France. Il est réellement dommage que la Région soit complice de ce fait par la non mise en accessibilité des lieux d'enseignement dont elle a la charge.

Nous espérons pouvoir compter sur vous tous, mes chers collègues pour que cela ne puisse plus arriver.

Va-t-il falloir saisir la justice afin que les élèves et les étudiants en situation de handicap puissent bénéficier de leurs droits en Bourgogne-Franche-Comté ?



Site de Besançon

4 square Castan
CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémoille
CS23502
21035 Dijon cedex

